

Rapport Climat 2020

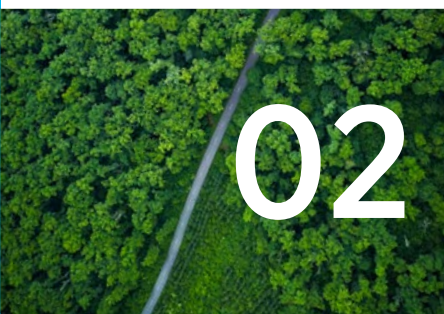
Le présent Rapport énonce notre réponse aux exigences de la :

- Task Force on Climate-related Financial Disclosures (Rapport TCFD)
- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Article 173)

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Sommaire



- 4 Avant-propos**
- 6 Chiffres clés**
- 7 Gouvernance**
 - 8** Surveillance des risques et opportunités ESG intégrée aux responsabilités des dirigeants
 - 9** Une structure dédiée pour suivre et gérer les risques et opportunités liés aux enjeux ESG
 - 10** Ressources dédiées aux questions liées à l'ESG et au changement climatique
 - 10** Sensibilisation
 - 12** Intégration des composantes ESG dans la rémunération
 - 12** Participation à des initiatives internationales en matière d'ESG et de climat
- 14 Stratégie**
 - 17** Plan d'action 2018-2021 pour l'investissement responsable
 - 18** Mise au point de solutions liées au climat pour les investisseurs
 - 20** Intégration et gestion des risques et critères ESG et climatiques dans les stratégies d'investissement d'Amundi
 - 23** Intégration de la biodiversité dans la stratégie d'investissement
 - 24** Politiques d'exclusion
 - 25** Méthodes de communication sur les questions ESG et climatiques avec les clients
 - 26** Présentation des modes de communication liés à l'ESG avec les souscripteurs
- 28 Risques**
 - 29** Processus d'identification et d'évaluation des risques ESG
 - 30** Focus sur les facteurs climatiques : Processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition
 - 32** Gestion des risques ESG et climatiques
 - 33** Risques ESG et climatiques intégrés dans les processus de gestion des risques
- 35 Indicateurs et objectifs**
 - 36** Empreinte carbone des portefeuilles sous gestion : chiffres et outils
 - 38** Évaluation de l'alignement du portefeuille avec les scénarios de décarbonation
 - 40** Part verte/brune
 - 41** Tableau des indicateurs

Avant-propos



Jean-Jacques Barbéris

Membre du Comité exécutif,
Responsable ESG

En tant que gérant d'actifs responsable depuis sa création en 2010, Amundi s'est fermement engagé à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses processus d'investissement et à soutenir les transitions durables par le biais d'une politique ambitieuse d'engagement actionnarial (*stewardship*), de stratégies d'investissement durable axées sur l'atténuation du changement climatique et la cohésion sociale, et d'un développement de marchés de capitaux durables.

Le changement climatique est sans doute le plus grand défi de notre époque. Exacerbé par les activités humaines, il se présente comme l'un des risques systémiques les plus importants pour la société, avec un impact durable pour les investisseurs et les acteurs financiers. L'une des premières réunions organisées pour relever ce défi a eu lieu au Bellagio Center de la Rockefeller Foundation en avril 2011, organisée par l'Université Columbia et la Sovereign Wealth Fund Research Initiative, parrainée par Amundi.

L'un des principaux résultats de cette réunion a été la décision de certains participants de franchir un cap historique en commençant à décarboner les portefeuilles. La réunion a abouti à la création en 2014 de la Portfolio Decarbonization Coalition (Coalition pour la décarbonation des portefeuilles), co-fondée par Amundi, afin d'aligner les portefeuilles d'investissement institutionnels sur une économie bas carbone.

Depuis l'Accord de Paris en 2015, nous avons renforcé notre ambition de soutenir l'action climatique dans l'ensemble des zones géographiques et des classes d'actifs. Notre succès et nos progrès continus dans ce domaine ont été rendus possibles grâce aux partenariats stratégiques noués avec la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale (IFC), la Banque européenne d'investissement, la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB) et le soutien de nos clients partout dans le monde.

Reconnaissant qu'il est urgent d'accélérer la transition vers zéro émission nette à l'échelle mondiale, **Amundi a été fier de rejoindre cette année l'initiative Net Zero Asset Managers**, en s'engageant à soutenir l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050.

En rejoignant l'initiative Net Zero Asset Managers, non seulement Amundi respecte les objectifs mondiaux de neutralité carbone, mais elle prend également des mesures actives pour accélérer un investissement aligné sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt. Il s'agit d'une étape clé de l'engagement d'Amundi en matière de leadership climatique. Nous entamons cette démarche avec une ambition climatique renforcée et voici les principales convictions qui guideront notre action :

- **Le secteur financier est un catalyseur clé de l'action** - Tout en maintenant une politique sectorielle rigoureuse en vue d'éliminer progressivement le charbon, nous nous attacherons à soutenir l'alignement des investissements sur l'objectif de zéro émission nette dans l'ensemble des secteurs et régions, et à nous assurer que les investisseurs sont dotés de stratégies d'investissement climatique efficaces et ambitieuses favorisant la neutralité mondiale.
- **Le changement doit être intégré à chaque niveau de l'entreprise** - Non seulement Amundi alignera ses propres opérations sur les objectifs mondiaux de neutralité carbone, mais il veillera également à ce que cette mission soit partagée dans l'ensemble de l'entreprise, en permettant aux collaborateurs de participer au changement.
- **La transition devra être socialement juste et respectueuse de notre environnement** - La COP26 se tiendra dans un contexte marqué par les retombées sociales et économiques de la crise sanitaire. Nous sommes convaincus de la nécessité de parvenir à une transition bas carbone qui soit socialement acceptable, et avons co-fondé "Investors for a Just Transition", première coalition d'investisseurs sur la transition juste, pour soutenir les efforts collaboratifs permettant de relever ce défi complexe.
- **Les connaissances, les données et les analyses sont des moteurs de changement importants** - L'alignement des flux financiers avec les objectifs de neutralité carbone nécessite une amélioration significative de notre capacité à intégrer les risques liés au changement climatique, les opportunités de transition et l'impact négatif sur les facteurs de durabilité lors de l'allocation des capitaux. Qu'il s'agisse de données sur la chaîne de valeur carbone, des scores de température ou de l'exposition aux risques physiques, les entreprises et les investisseurs ont un intérêt commun à élaborer des analyses pertinentes et fiables.
- **L'engagement des entreprises sur une voie neutre en matière** de climat restera un pilier clé de notre stratégie. Nous intégrons pleinement la trajectoire des émissions des entreprises dans lesquelles nous investissons dans notre analyse ESG. Amundi encourage également les entreprises à faire preuve de davantage de transparence sur leur stratégie de réduction des émissions, et à renforcer leurs engagements publics en matière de plans de réduction des émissions carbone, en déclarant notamment un objectif d'alignement sur les Accords de Paris dans le cadre de l'initiative Science-Based Targets (Objectifs fondés sur la science).

Le présent rapport détaille les ambitions, l'analyse, les pratiques et le dispositif opérationnel d'Amundi pour lutter contre le changement climatique. Il est également destiné à devenir un document de référence clé pour présenter les initiatives ESG et liées au climat d'Amundi à toutes les parties prenantes.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Chiffres clés

12 000 émetteurs
couverts par l'analyse ESG
en mars 2021

705 milliards d'euros
d'actifs sous gestion responsable
en mars 2021

Annonce d'un objectif de
**zéro émission
nette d'ici 2050**
en juillet 2021

28 milliards d'euros d'actifs
sous gestion
dans des initiatives environnementales
spécifiques en mars 2021

86 % de résolutions
d'actionnaires liées au climat
soutenues en 2020
31 % de taux d'opposition aux résolutions
relatives à la rémunération

617 émetteurs exclus
par la politique ESG fin 2020
La politique d'exclusion du charbon thermique
a été étendue aux promoteurs de charbon

100 % des fonds ouverts
actifs* d'Amundi
intègrent désormais une analyse
de profil environnemental et social

*Tous les fonds ouverts gérés activement par Amundi auxquels une méthodologie de notation ESG peut être appliquée, en février 2021

Collaboration avec :
447 entreprises
sur les droits de l'homme et la protection
des salariés directs et indirects

472 entreprises
sur la transition énergétique
et le changement climatique

378 entreprises
sur la protection des écosystèmes

Amundi a rejoint le "Finance for
Biodiversity Pledge" en mai 2021

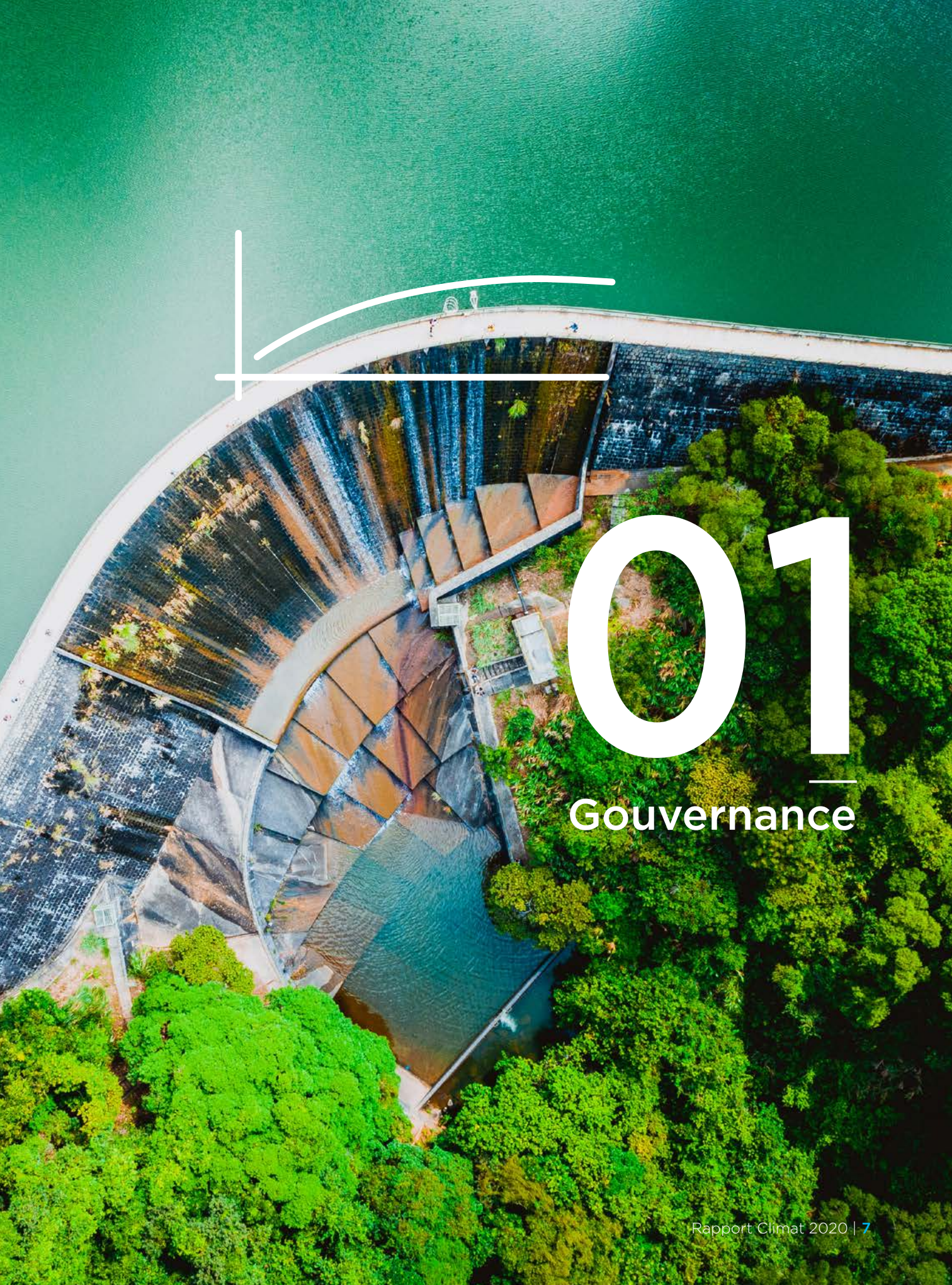
Avril 2021 a été marqué par le lancement
du fonds **Just Transition for Climate**

526 millions d'euros d'actifs
sous gestion
gérés par Amundi Transition Énergétique

En 2020, **3** ETF répliquant
les indices de référence alignés sur l'Accord
de Paris (PAB) ont été lancés

SFDR : 450 milliards d'euros
d'actifs gérés conformément aux articles 8 et 9,
soit **650** fonds et mandats
en février 2021

Tous les chiffres sont au 31/12/2020 sauf indication contraire



01

Gouvernance

Gouvernance

Agir en tant qu'établissement financier responsable représente un engagement essentiel de la stratégie d'Amundi. Cet engagement, qui est pris en compte dans son approche de gestion responsable, est intégré dans toute sa structure de gouvernance. Les responsabilités liées à la réalisation de ses objectifs ESG – notamment climatiques – se retrouvent donc dans les rôles de direction et de gestion ainsi que dans les politiques de rémunération.

Ce faisant, Amundi a intégré les critères ESG au cœur de son approche de gestion et a mis en place une structure de gouvernance dédiée conçue pour mettre en œuvre et suivre l'investissement responsable au sein du Groupe en tenant pleinement compte des impacts du changement climatique.

À ce titre, l'ESG chez Amundi est régi par le biais de comités dédiés rattachés au Conseil d'administration et au Comité exécutif. Il dispose d'un pôle dédié, composé de 4 équipes pour limiter les expositions de ses portefeuilles aux risques ESG et climat et concevoir des stratégies visant à exploiter les opportunités liées au climat.

Surveillance des risques et opportunités ESG intégrée aux responsabilités des dirigeants

Les considérations ESG sont essentielles dans les décisions stratégiques que prend le Conseil d'administration d'Amundi. Bien qu'il délègue les éléments opérationnels de la gestion des risques et opportunités liés aux enjeux ESG (y compris le climat) à des comités spécialisés et au pôle ESG, il supervise la mise en œuvre des objectifs stratégiques et est donc responsable en dernier ressort des questions ESG au sein d'Amundi.

Le Conseil d'administration approuve chaque année le rapport RSE (Rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise) et le DEU (Document d'Enregistrement Universel) dans lesquels sont énumérées les mesures de l'année précédente relatives au financement de la transition énergétique. En 2017, le Conseil d'administration d'Amundi a confié ses missions ESG à son Comité de direction générale afin de renforcer le poids de l'ESG au sein d'Amundi.

Le Comité de direction générale d'Amundi assure la supervision globale de l'investissement responsable et rend des comptes en la matière, notamment sur les questions climatiques.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration veille à ce qu'Amundi remplisse son rôle d'acteur financier responsable. Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les progrès réalisés en matière d'indicateurs clés de performance ESG sont discutés, et au moins une réunion par an est consacrée à la stratégie ESG.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une formation régulière sur les questions climatiques – par exemple sur la politique de vote et d'engagement d'Amundi en 2020 – et sont soutenus dans leurs processus de décision par des experts internes.

Directeur Général (CEO)

Le rôle du Directeur Général (CEO) d'Amundi est au cœur du développement de la stratégie Climat du groupe Amundi. Le CEO met au point la stratégie liée au climat pour l'ensemble du groupe Amundi, conformément aux objectifs climatiques de notre société mère, le Groupe Crédit Agricole.

Le CEO préside le Comité stratégique ESG et climat d'Amundi et est également membre du Comité climat de Crédit Agricole.

Le CEO joue un rôle actif dans le dialogue avec les entreprises sur les questions ESG et climatiques et envoie une lettre publique annuelle aux présidents et CEO des plus grandes entreprises européennes et internationales.

Directeur Investissement Responsable (CRIO - Chief Responsible Investment Officer)

La CRIO d'Amundi dirige le service Investissement responsable et est en charge de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi, y compris en matière climatique. La CRIO identifie les objectifs climatiques globaux à atteindre pour toutes les équipes appartenant au pôle ESG d'Amundi.

Une structure dédiée pour suivre et gérer les risques et opportunités liés aux enjeux ESG

Depuis sa création, Amundi développe chaque année son équipe dédiée à l'ESG, composée aujourd'hui de 39 membres, dont 17 se consacrent à la recherche ESG, 5 aux politiques de vote et dont 5 sont des analystes quantitatifs (en mai 2021).

Pour soutenir cette équipe, Amundi dispose de quatre comités dédiés à l'investissement responsable, y compris aux aspects liés au climat. Ces comités sont suivis régulièrement par le CEO d'Amundi et s'appuient sur des équipes ESG dédiées :

Comité stratégique ESG et climat

Présidé par le CEO d'Amundi, ce comité se réunit chaque semestre.

Le comité :

- Pilote, valide et assure le suivi de la stratégie ESG et liée au climat d'Amundi ;
- Valide les grandes orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable (politique sectorielle, politique d'exclusion, politique de vote, politique d'engagement) ;
- Suit les projets stratégiques clés.

Comité de notation ESG

Ce comité se réunit tous les mois. Il :

- Définit et valide la méthodologie ESG habituelle d'Amundi ;
- Examine les politiques d'exclusion et les politiques sectorielles et valide les règles d'application ;
- Examine et prend des décisions sur les questions de notation ESG.

Comité de vote

Ce comité se tient de manière ponctuelle (au moins une fois par an) et rend compte au CEO sur les sujets sensibles. Il :

- Conseille les décisions de vote pour les cas individuels (conflit d'intérêts, subsidiarité avec le Comité de vote) ;
- Prévoit les politiques de vote des différentes entités, en veillant à leur cohérence globale ;
- Fournit les éléments spécifiques ou locaux qui ne sont pas directement couverts par les politiques de vote ;
- Fournit les rapports périodiques sur les votes ou déclarations en matière de vote par procuration ;
- Assure l'harmonisation des mesures d'engagement et des activités de vote avec les principaux thèmes d'engagement ESG.

Le Comité stratégique et RSE

Le Comité stratégique et de la RSE, qui est un comité du Conseil d'Administration, a pour mission d'approfondir la réflexion stratégique du Groupe à travers ses différents pôles, tant en France qu'à l'international. Il examine, au moins une fois par an, les mesures prises par le Groupe en matière de RSE. Présidé par un administrateur indépendant, dûment qualifié pour le poste, le comité est également composé du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration afin d'assurer l'alignement global de la vision stratégique de la Société. Parmi les travaux générés par ses missions récurrentes figurent :

- Une analyse du rapport annuel sur les informations sociales, environnementales et sociétales ;
- Un examen des grandes orientations et du rapport d'avancement de la stratégie ESG d'Amundi ;
- Un examen des ambitions stratégiques 2018-2022 du Groupe.

Autres comités

Amundi participe à un certain nombre d'initiatives mondiales de premier plan en matière d'ESG et de climat et est signataire de nombreux engagements publics (voir page 12).

Il participe également au *Comité Medicis*, un groupe de réflexion soutenu par Amundi et présidé par le CEO d'Amundi, qui réfléchit sur les principes, techniques et impacts de l'investissement responsable. Son ambition est double : analyser les évolutions en cours et émettre des recommandations concrètes qui pourront guider les pratiques des acteurs économiques et financiers.

Ressources dédiées aux questions liées à l'ESG et au changement climatique

Amundi a intégré l'ESG au cœur de son approche de gestion et a créé un pôle transversal dédié, organisé en 4 équipes principales.

Recherche, engagement et votes

Cette équipe internationale est basée à Paris, Dublin, Londres et Tokyo. Les analystes ESG rencontrent, impliquent et maintiennent un dialogue avec les entreprises en vue d'améliorer leurs pratiques ESG, et il leur incombe de noter ces entreprises et de définir des règles d'exclusion. Les analystes ESG travaillent aux

côtés d'une équipe de spécialistes dédiés à la politique de vote et au dialogue préalable aux assemblées. Basés à Paris, ces derniers définissent les politiques de vote en Assemblées Générales pour les entreprises dans lesquelles Amundi investit pour le compte de ses clients.

Méthodes et solutions ESG

Cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers est chargée de maintenir et de développer le système de notation ESG propriétaire d'Amundi et les systèmes de gestion des données ESG (y compris la sélection de fournisseurs de données externes pour générer les scores ESG). Ils aident les analystes et les gérants de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement, ainsi que les équipes de développement commercial à créer des solutions innovantes en intégrant des données de durabilité dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, indicateurs d'impact, controverses, entre autres données). Ils supervisent la mise au point et l'intégration des outils ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi et les systèmes de reporting clients, et il leur revient également de mettre en œuvre les règles d'exclusion ESG spécifiques des clients.

Développement commercial et promotion ESG

Cette équipe est chargée de mettre au point et de promouvoir des solutions ESG adaptées aux besoins et aux défis des investisseurs, et de proposer des conseils et des services ESG à l'ensemble des clients d'Amundi. Elle est également chargée de gérer les efforts de promotion et de collaboration en matière d'ESG avec des initiatives de finance durable, et d'élaborer des programmes de formation pour nos clients.

COO Office

Cette équipe est en charge de coordonner les projets ESG du pôle ESG avec les fonctions d'appui du Groupe, de produire des tableaux de bord pour le suivi de l'activité (Affaires, Budget, Informatique, Audit, projets) et de superviser les grands projets transversaux.

Sensibilisation

Tout au long de l'année 2020, Amundi a organisé plusieurs sessions et programmes de formation à destination de ses collaborateurs et de ses clients.

Sessions clients

Amundi a organisé en 2020 plusieurs sessions de formation sur l'investissement responsable, des événements et des actions promotionnelles pour les distributeurs, les clients institutionnels et particuliers ainsi que les émetteurs (relations avec les investisseurs, responsables du développement durable), afin d'expliquer la méthodologie de notation ESG d'Amundi et son approche en matière d'engagement, ainsi que pour mettre en lumière l'importance croissante des pratiques d'investissement responsable.

Par ailleurs, bien que moins d'événements aient eu lieu en raison des restrictions liées au COVID, Amundi a organisé un certain nombre d'événements et de tournées de présentation dédiés à l'investissement responsable, notamment : l'Amundi World Investment Forum, l'Amundi Investment Day, l'Amundi Retail & Product Summit, l'Amundi Crossroads 2020.

Amundi a également participé à plusieurs conférences virtuelles et ateliers de formation en Europe, aux États-Unis et en Asie sur des sujets liés à l'investissement responsable et au climat, notamment : Conférence PRI EMEA, conférence de la Climate Bond Initiative, conférence des banques centrales, Institutional Investor Dialogue de la BCE, Global Positive Forum, Sustainable Finance Conference, CDP Europe Awards, séminaires IFC pour les banques des marchés émergents, conférence Carbonomics, Global Invest Forum.

Sensibilisation du personnel

Amundi propose un éventail de sessions ESG externes et internes à ses collaborateurs.

- Sessions techniques

Plus de 150 collaborateurs ont suivi l'une des séances suivantes :

- Présentations internes avec des spécialistes de l'investissement ESG d'Amundi concernant les approches et la mise en œuvre de l'ESG : processus de notation ESG, politiques d'exclusion, engagement, labels de finance durable, etc ;
- Sessions externes : module d'apprentissage en ligne avec la PRI Academy, cours ESG avec la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), et avec des organismes de formation sur des thèmes précis (obligations vertes, ESG dans le capital-investissement, etc.) ;
- Session annuelle dédiée pour les analystes et gérants de portefeuille sur les questions ESG sur les marchés émergents de la part d'une Banque multilatérale de développement partenaire.

- Présentations sectorielles et thématiques

En outre, le service ESG propose :

- Des sessions mensuelles animées par des analystes ESG sur des secteurs ou des thèmes ESG précis pour les analystes et les équipes d'investissement (voir le tableau pour les sessions ESG 2020) ;
- Des webinaires trimestriels pour tous les collaborateurs dans le monde entier sur des sujets précis, par exemple : méthodologies de température, pratiques de stewardship, évolution du cadre réglementaire.

- Actions internes

Les actions de communication interne constituent également un levier important en termes de sensibilisation :

- La conférence interactive "MyCO2" organisée avec Carbone4 en 2020 a été suivie par 200 collaborateurs, qui ont évalué leur empreinte carbone personnelle (alimentation, logement, déplacements, consommation, etc.) ;
- L'"ESG Spirit Challenge" a rassemblé 650 participants dans 22 pays qui ont répondu à des questions sur la finance durable et aidé à planter 9 700 arbres avec Reforest'Action.

SESSIONS ESG 2020

Pétrole et gaz - Revue sectorielle
ESG dans le secteur métallurgique et minier - Revue sectorielle
Examen sectoriel ESG du secteur de l'assurance - Revue sectorielle
Conséquences en termes d'ESG de la crise du Coronavirus sur le secteur de l'assurance
Les banques à travers le prisme ESG
Services de télécommunications - Revue sectorielle
Biodiversité - Revue thématique
Distribution de produits alimentaires et de produits de base - Revue sectorielle
Immobilier - Revue sectorielle
Aérospatiale et défense - Revue sectorielle
Fournitures et équipements médicaux - Revue sectorielle
ESG dans le secteur pharmaceutique biotechnologique et des sciences de la vie - Revue sectorielle

Intégration des composantes ESG dans la rémunération

La rémunération du CEO, des hauts dirigeants, des gérants de portefeuille et des analystes ESG et Vote est liée aux éléments RSE et ESG dans le cadre de la revue de performance, à travers les indicateurs suivants :

CEO d'Amundi

La rémunération variable du CEO d'Amundi est liée, entre autres, aux indicateurs RSE et ESG :

- **prime annuelle** : pour 2020 et 2021, 20 % des objectifs qui déterminent l'obtention de la rémunération variable reposent sur les thèmes RSE/ESG (par exemple, mise en œuvre de la politique ESG, pilotage du projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, féminisation des organes sociaux, etc.) ;
- **rémunération différée** : le versement 2020 de la rémunération variable différée est conditionné, entre autres indicateurs, au niveau de l'indice FReD¹, un système interne de gestion et d'évaluation du progrès du groupe Crédit Agricole en matière de RSE.

Direction générale

De la même façon, l'ESG est intégré dans la rémunération du Top Management. À titre d'illustration, la **mise en œuvre de la politique ESG** représente 20 % des critères de performance utilisés pour le plan d'intéressement à long terme octroyé pour récompenser la performance 2020.

Gérants de portefeuille

Les critères ESG sont pleinement intégrés dans la description du rôle des gérants de portefeuille et, à ce titre, font partie de leur évaluation annuelle et de leur rémunération. De plus, nos équipes d'investissement sont incitées à obtenir des performances d'investissement ajustées en fonction du risque sur des périodes allant jusqu'à 5 ans.

À partir de 2021, parmi les critères qualitatifs permettant d'apprécier les aspects ajustés au risque, figure une évaluation du respect de la politique ESG et des autres facteurs de risque. Dans le cadre de nos ambitions 2021, l'objectif est que les fonds ouverts actifs dépassent leurs critères de référence en matière de score ESG, ce qui a automatiquement relevé le seuil de réalisation de cette exigence qualitative au cours des dernières années.

Analystes ESG

La rémunération des membres de l'équipe ESG est comparée à celle de leurs pairs. Leur rémunération variable est fondée sur une analyse qualitative et quantitative de leur performance et de leur réalisation par rapport aux attentes, ainsi que sur un élément de partage des bénéfices plus large qui dépend de la performance globale d'Amundi.

Pour les **analystes ESG, les critères quantitatifs** sont principalement liés au nombre :

- d'analyses et de réunions avec les entreprises ;
- d'analyses sectorielles ;
- et d'analyses thématiques intersectorielles.

Parmi les **critères qualitatifs** figurent :

- la qualité de l'analyse ;
- la compréhension des entreprises et des secteurs ;
- la mise en œuvre de l'analyse ESG ;
- la maîtrise de l'analyse ESG et les efforts d'amélioration continue des compétences d'analyse ;
- la participation active aux actions d'engagement ;
- la participation active à la recherche thématique.

De même, les **analystes Vote** sont évalués en fonction de **facteurs quantitatifs et qualitatifs** adaptés à leurs responsabilités.

Participation à des initiatives internationales en matière d'ESG et de climat

Amundi est membre ou signataire de nombreuses initiatives internationales clés couvrant les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Ces coalitions et autres groupes soutiennent l'élaboration d'outils et de méthodologies visant à faciliter l'intégration des questions ESG dans les processus globaux de gouvernance et de gestion.

En 2020, Amundi a notamment contribué aux initiatives suivantes :

- **Science-Based Targets** : Amundi a écrit à 253 entreprises de différents secteurs pour les inviter à s'engager ou à mettre à niveau leurs objectifs fondés sur la science (SBT pour "Science Based Targets") visant à lutter contre le changement climatique.

1. <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-acteur-d-une-societe-durable/pilotage-de-la-performance-extra-financiere-avec-le-dispositif-fred/les-resultats-de-fred>.

- **Climate Action 100+** : Amundi a soutenu CA100+ dans le cadre d'un engagement collaboratif auprès de quatre entreprises : un spécialiste japonais de biens d'équipement, une société américaine de matériaux de construction, une compagnie pétrolière et gazière brésilienne et un constructeur automobile japonais.

- **30 % Club** : Amundi a participé à la création du 30 % Club français, une campagne mondiale visant à prendre des mesures pour accroître la parité femmes-hommes au sein des conseils d'administration et des équipes de direction.

Des mesures d'engagement collectives sont décrites dans le [Rapport d'engagement 2020 d'Amundi](#).

Initiatives mondiales

- UN PRI – Principles for Responsible Investment
- Finance For Tomorrow
- IFC Operating Principles for Impact Management



Initiatives environnementales

- Net Zero Asset Managers initiative
- IIGCC – Institutional Investors Group on Climate Change
- AIGCC (Asia Investor Group On Climate Change)
- CDP – Carbon Disclosure Project
- Montreal Carbon Pledge
- Water Disclosure Project
- PDC – Portfolio Decarbonization Coalition
- Principes applicables aux obligations vertes
- Climate Bonds Initiative
- Climate Action 100+
- TCFD – Task Force on Climate-related Financial Disclosures
- The Japan TCFD Consortium
- OPSWF – One Planet Sovereign Wealth Fund
- FAIRR – Farm Animal Investment Risk and Return
- Tobacco-Free Finance Pledge
- CDP Science-Based Targets (SBTs) Campaign
- Financement pour la biodiversité
- PPCA - Powering Past Coal Alliance



Initiatives sociales

- Access to Medicine Index
- Access to Nutrition Index
- Clinical Trials Transparency
- Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative
- PRI Human Rights Engagement
- WDI – Workforce Disclosure Initiative
- Finansol
- The Platform Living Wage Financials (PLWF)
- Investor Action on AMR initiative (menée par FAIRR Initiative et Access to Medicine Foundation)
- The 30 % Club France Investor Group
- Tobacco-Free Finance Pledge



Initiatives de gouvernance

- ICGN – International Corporate Governance Network



02

Stratégie



Stratégie

Le changement climatique et les considérations ESG sont au cœur de toutes les décisions d'Amundi. Amundi est en effet convaincue que les entreprises et les investisseurs ont la responsabilité de bâtir une société plus durable et que l'ESG a un impact positif sur la performance financière à long terme grâce à une gestion stratégique des risques et des opportunités liés aux enjeux ESG.

À ce titre, depuis sa création en 2010, Amundi s'est fermement engagée à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses processus d'investissement et à soutenir les transitions durables par le biais d'une politique d'engagement ambitieuse, du développement de marchés de capitaux durables et de la mobilisation des capitaux à l'échelle mondiale. Amundi a placé les risques et opportunités financiers liés aux enjeux ESG et climatiques au cœur de sa *raison d'être*, à savoir être un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

Depuis une dizaine d'années, Amundi est particulièrement actif en matière d'investissement responsable. En 2006, le groupe est devenu l'un des signataires co-fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment, PRI). Au début des années 2010, Amundi a collaboré avec un important fournisseur d'indices pour lancer certains des premiers indices bas carbone. En 2014, Amundi a co-fondé la Portfolio Decarbonization Coalition (Coalition pour la décarbonation des portefeuilles), aux côtés de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI) pour soutenir cet objectif. Au cours des dernières années, le développement d'équipes internes d'analyse et de recherche climatique a renforcé la capacité d'Amundi à concevoir des solutions d'entreprise climatiques pour ses clients et à élargir la disponibilité des fonds liés à l'ESG.



2. Société financière internationale (IFI).

3. Banque européenne d'investissement (BEI) et Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB).

4. Actifs sous gestion (arrondis) à fin décembre 2020.

En juillet 2021, Amundi a confirmé l'importance stratégique de la lutte contre le changement climatique et du financement d'une transition juste en **annonçant son objectif de zéro émission nette d'ici 2050**, renforçant ainsi l'intégration complète de l'ESG dans les objectifs stratégiques globaux et les processus de gestion.

Amundi soutiendra les objectifs mondiaux de neutralité carbone à travers :

- **Une politique d'engagement explicite sur les trajectoires de zéro émission nette** conformément à notre engagement historique à l'égard du changement climatique ;
- **Une mobilisation importante des capitaux** dans des stratégies climatiques ambitieuses qui soutiennent les objectifs mondiaux de neutralité carbone ;

- **La conception, la structuration et la promotion des stratégies fortement impactantes**, axées sur des technologies des régions et des segments essentiels de l'économie.

Les risques climatiques joueront un rôle croissant dans les stratégies d'investissement au cours des prochaines décennies. La stratégie d'investissement responsable d'Amundi s'articule donc autour de plusieurs axes majeurs :

- **Intégration des critères ESG dans la gestion**

Toutes les équipes d'investissement ont accès aux notations ESG produites par les équipes Recherche et Méthode ESG, soit 12 000 émetteurs dans le monde entier (en mars 2020) ;

- **Une politique d'exclusion ciblée**

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées dans l'ensemble de ses stratégies de gestion active qui concernent des entreprises non conformes à sa politique ESG, ou aux conventions et cadres internationaux et nationaux. Par ailleurs, Amundi met en œuvre une politique d'exclusions sectorielles pour les secteurs du charbon thermique et du tabac, qui ont été renforcées fin 2020 ;

- **Collaboration avec les émetteurs**

L'un des piliers clés de la vision et des engagements d'Amundi en matière d'investissement responsable réside dans nos activités d'engagement. Les analystes ESG d'Amundi entretiennent un dialogue permanent avec les entreprises et participent également à des mesures individuelles ou collaboratives sur des thèmes ESG précis ;

- **Politique de vote ESG**

La politique de vote d'Amundi s'inscrit dans sa vision d'investisseur responsable et avec la volonté d'accompagner les entreprises vers des objectifs plus durables, notamment en matière de transition énergétique ;

- **Solutions d'investissement responsable**

Amundi propose à ses clients des solutions adaptées aux différents défis et approches ESG et Climat : fonds "best-in-class", fonds labellisés, fonds thématiques et fonds à impact. En 2020, Amundi a continué d'innover à travers l'ensemble des classes d'actifs pour développer cette gamme ;

- **Partenariats innovants**

Enfin, grâce à des partenariats innovants avec de grands investisseurs publics, Amundi met au point des solutions pour financer la transition énergétique. Amundi privilégie les initiatives qui stimulent à la fois l'offre et la demande et contribuent à créer un marché dynamique pour les instruments d'investissement responsable.

NOS ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DE L'OBJECTIF DE ZÉRO ÉMISSION NETTE

Le 6 juillet 2021, Amundi a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et a annoncé son intention d'aligner son portefeuille et ses activités sur un objectif zéro émission nette d'ici 2050, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici la fin du siècle.

En rejoignant la Net Zero Asset Managers Initiative, Amundi respecte les objectifs mondiaux de neutralité carbone, et prend des mesures pour accélérer un investissement aligné sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt. Il s'agit d'une étape clé dans l'engagement d'Amundi à apporter une contribution positive en vue de relever les défis sociétaux mondiaux et à franchir une étape importante dans son plan de mobilisation pour l'action climatique avant la COP26.

AMUNDI CONVICTION "NET ZERO" n°1

Le secteur financier est un catalyseur clé de l'action.

AMUNDI CONVICTION "NET ZERO" n°2

Nous devons adopter le changement à chaque niveau de notre entreprise.

AMUNDI CONVICTION "NET ZERO" n°3

La transition devra être juste, respectueuse de notre environnement, et viser à préserver et restaurer.

AMUNDI CONVICTION "NET ZERO" n°4

Les connaissances, les données et les analyses sont des moteurs de changement importants.

Qu'est-ce que l'initiative Net Zero Asset Managers ?

L'initiative NZAM est un groupe de 128 gérants d'actifs internationaux responsables de 43 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion (en juillet 2021), qui s'est engagé à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, en cohérence avec les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5°C, et à soutenir l'investissement aligné sur cet objectif.

Cette initiative mobilise le secteur de la gestion d'actifs qui présente des pratiques de pointe en matière de transition et met en œuvre des mesures et des stratégies d'investissement ambitieuses pour atteindre l'objectif de zéro émission nette. Elle offre également un forum pour partager les meilleures pratiques.

L'initiative est gérée par six réseaux d'investisseurs partenaires fondateurs : Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC), CDP, Ceres, Investor Group on Climate Change (IGCC), Institutional Investors Group on Climate Change (IGCC) et Principles for Responsible Investment (PRI).

Plan d'action 2018-2021 pour l'investissement responsable

Conscient de sa responsabilité en tant que leader de la gestion d'actifs en Europe, Amundi a lancé en octobre 2018 un plan d'action ambitieux visant à généraliser l'intégration ESG dans l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici fin 2021.

Ce plan d'action ambitieux sur trois ans comprend explicitement :

- l'**inclusion de critères ESG** dans la gestion de l'ensemble des fonds ouverts de gestion active* du Groupe en 2021 ;
- le **doublement du montant levé pour financer la transition énergétique et des initiatives sociales** ;
- l'**intégration des questions ESG dans les pratiques de vote** (4 241 votes en 2020).

	OBJECTIFS 2021 ANNONCÉS EN 2018	RÉALISATIONS EN MARS 2021
Ambitions liées aux capacités ESG		
Analyse ESG	Augmenter le nombre d'émetteurs couverts de 5 500 à 8 000.	Au-delà de l'objectif : 12 000 émetteurs couverts en mars 2021.
Engagement	Intégrer systématiquement les questions ESG dans la politique de vote.	En 2020, Amundi a soutenu 86 % des résolutions d'actionnaires liées au climat et 79 % des résolutions en matière sociale , de santé et de droits de l'homme. En 2020, le taux d'opposition était de 31 % sur les rémunérations et de 21 % sur les dividendes . Amundi a plaidé en faveur de l'intégration de critères ESG dans la rémunération variable des mandataires sociaux.
Ambitions de généralisation de l'ESG		
Gestion active	100 % des fonds ouverts* avec un score ESG supérieur à celui de leur indice de référence.	100 % des fonds ouverts* d'Amundi intègrent désormais une analyse du profil environnemental et social des entreprises dans lesquelles Amundi investit. L'ESG est donc au cœur de l'ensemble des activités d'Amundi.
Développement de l'investissement responsable		
Initiatives spécifiques	Intensifier les initiatives environnementales et sociales spécifiques d'Amundi en doublant les actifs sous gestion de 10 à 20 milliards d'euros.	28 milliards d'euros à fin mars 2021.
Solidarité	Augmenter les engagements d'Amundi en faveur de l'économie sociale et solidaire, en faisant passer le montant des actifs sous gestion de 200 millions d'euros à 500 millions d'euros.	356 millions d'euros d'actifs sous gestion dans le fonds Amundi Solidarité à fin mars 2021.
Conseil	Renforcer le rôle de conseil d'Amundi en aidant les investisseurs institutionnels à prendre en compte les critères ESG.	L'offre de conseil ESG est finalisée. Déploiement en cours.

*Tous les fonds ouverts gérés activement par Amundi auxquels une méthodologie de notation ESG peut être appliquée.

 EXPERTISE RECONNUE	 Classé A+ pour la 6^e année consécutive dans la catégorie Stratégie et gouvernance	 GRECO et AP EGO⁵ ont reçu le prix obligation verte de l'année d'Environmental Finance en 2019/2020	 Plusieurs fonds se sont vu attribuer un label SRI, Greenfin, LuxFlag, Towards Sustainability, Finansol
--	--	--	--

5. GRECO : Programme Green Credit Continuum et AP EGO : Amundi Planet Emerging Green One.

Mise au point de solutions liées au climat pour les investisseurs

Amundi a mis au point une gamme complète de solutions d'investissement pour les investisseurs cherchant à atténuer les risques liés au changement climatique, à favoriser une transition vers des modèles économiques durables et à évaluer l'impact climatique.

En 2020, Amundi a accéléré l'élaboration de solutions innovantes pour financer les développements respectueux du climat et la transition énergétique, en cohérence avec son Plan d'action pour l'investissement responsable sur 3 ans. Dans cette optique, Amundi a privilégié les initiatives qui stimulent à la fois l'offre et la demande et contribuent à créer un marché dynamique pour les instruments d'investissement responsable. Apporter une réponse aux problèmes sociaux est également une priorité d'Amundi, qui a récemment élaboré des fonds thématiques sociaux innovants.

- Lancement du fonds "**Just Transition for Climate**" (voir page 19), conçu pour financer une transition énergétique socialement acceptable - janvier 2021 ;
- Lancement du **Climate Change Investment Framework d'AIIB (Asian Infrastructure Investment Bank) - Amundi**, la première approche holistique de conception de portefeuilles résistant aux risques climatiques et fondée sur les trois principaux objectifs de l'Accord de Paris - septembre 2020 ;
- Amundi est l'un des premiers gérants d'actifs à avoir adopté les indices de référence climatiques de l'UE, avec la création de stratégies indicielles et d'ETF répliquant des **indices de référence alignés sur l'Accord de Paris (PAB) et des indices de référence liés à transition climatique (CTB)** - juin 2020 ;
- Lancement du **programme Green Credit Continuum (GRECO)**, avec la Banque européenne d'investissement (BEI) qui vise à fournir 1 milliard d'euros pour le développement de la dette privée verte en Europe - juillet 2019 ;
- Lancement du portefeuille **Asia Climate Bond avec l'AIIB**, un portefeuille de 500 millions de dollars US, qui vise à accélérer l'action climatique parmi les membres de la Banque et à pallier le sous-développement du marché des obligations climatiques - septembre 2019 ;
- Lancement de l'**Amundi Planet Emerging Green One (AP EGO)**, avec la Société financière internationale (IFC), le plus grand fonds d'obligations vertes ciblées au monde axé sur les marchés émergents (2 milliards de dollars US) - mars 2018 ;
- **Fonds indiciels bas carbone**. Tout d'abord en 2011 avec AP4 (Fourth Swedish National Pension Fund) pour certains prototypes puis avec AP4 et le FRR (Fonds de Réserve pour les Retraites français) en 2014, Amundi a élaboré des ETF et des fonds indiciels innovants bas carbone ;
- **Co-entreprise avec EDF**. Amundi et EDF se sont associés en 2014 et ont créé une nouvelle société de gestion d'actifs dédiée au financement de certaines infrastructures vertes. Ce partenariat unique dans le secteur permet aux investisseurs d'accéder à des actifs verts rares dans une perspective de long terme ;
- **Immobilier vert**. L'équipe immobilière d'Amundi a mis au point une méthodologie verte de pointe qui est utilisée pour 100 % des actifs afin d'évaluer les risques climatiques sous toutes leurs dimensions (risques physiques, risques réglementaires, etc.) ;
- Amundi, membre fondateur de l'**initiative One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Managers**, qui accompagne les membres du One Planet Sovereign Wealth Fund (OPSWF) dans l'intégration de l'analyse du changement climatique dans la gestion de vastes pool d'actifs à long terme et diversifiés - juillet 2019 ;
- Amundi, membre cofondateur de la **Portfolio Decarbonization Coalition** (Coalition pour la décarbonation des portefeuilles) d'Amundi, aux côtés d'AP4, de l'UNEP FI et du CDP, qui a pour objectif de rassembler les investisseurs institutionnels leaders de la finance verte et prêts à engager un alignement de leurs portefeuilles sur une économie bas carbone - août 2014.

Lancement du fonds *Just Transition*

Amundi a mis en œuvre en avril 2021 une nouvelle stratégie d'investissement au sein de la SICAV Amundi Responsible Investing avec le fonds "*Just Transition for Climate*". Ce fonds obligataire européen a pour objectif quantifiable de soutenir la transition énergétique tout en assurant la cohésion sociale.

L'Accord de Paris a défini un cadre pour les investisseurs souhaitant répondre au changement climatique. Pionnier dans le développement de l'investissement responsable, Amundi s'engage pleinement en faveur d'une transition verte et juste, autrement dit, qui considère sa dimension sociale.

Le fonds Just Transition for Climate est le tout premier fonds à :

- Être aligné sur la transition énergétique, en intégrant un objectif ambitieux de réduction de son empreinte carbone ;
- Être socialement inclusif, en intégrant un score "transition juste" qui incorpore les différentes composantes sociales d'une transition vers une économie bas carbone :
Avoir un impact sur les travailleurs, les consommateurs, les territoires et la société en général ;
- Être dynamique et prospectif, fondé sur une politique d'engagement créée pour accompagner les émetteurs dans leur transition, en cohérence avec les objectifs environnementaux et sociaux de la stratégie.

Intégration et gestion des risques et critères ESG et climatiques dans les stratégies d'investissement d'Amundi

Amundi a mis au point des processus et des systèmes de gestion détaillés pour évaluer, intégrer et gérer les risques ESG et climatiques. Tous les détails figurent au chapitre 3 “*Gestion des risques*”.

Afin de quantifier les expositions aux risques jugés significatives, Amundi a pris des engagements pour mesurer et réduire l'exposition d'Amundi aux activités fortement exposées aux risques climatiques.

L'analyse des risques et opportunités liés au climat s'inscrit dans le processus d'analyse fondamentale ESG d'Amundi.

Les valeurs de référence internes d'Amundi pour l'analyse sont composées de 37 critères, dont 16 sont des critères génériques, communs à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, et 21 critères sectoriels spécifiques. Ces critères visent à évaluer dans quelle mesure les émissions durables peuvent affecter l'émetteur ainsi que la qualité de la gestion de cette dimension. L'impact sur les facteurs durables ainsi que la qualité de l'atténuation sont également pris en compte. Tous les critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille du front office des gérants.

	Environnement	Social	Gouvernance
16 critères génériques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consommation d'électricité et émissions de gaz à effet de serre ■ Eau ■ Biodiversité, pollution et gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conditions de travail et diversité ■ Santé et sécurité ■ Relations sociales ■ Relations avec les clients/ fournisseurs ■ Responsabilité produit ■ Communautés locales et droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indépendance des Conseils d'administration ■ Audit et contrôle ■ Rémunération ■ Droits des actionnaires ■ Déontologie ■ Stratégie ESG ■ Pratiques fiscales

	Environnement	Social
21 critères - propres au secteur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impact environnemental des véhicules (automobile) ■ Développement et production d'énergie alternative et de bio-carburants (énergie/serv. aux collectivités) ■ Exploitation forestière responsable (papier et sylviculture) ■ Financement éco-responsable (banque, services financiers, assurance) ■ Assurance encourageant une conduite écologique (assurance) ■ Construction durable (matériaux de construction) ■ Emballage et éco-conception (alimentation et boissons) ■ Procédés chimiques encourageant une conduite écologique (chimie) ■ Recyclage du papier (papier et sylviculture) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bioéthique (entreprises pharmaceutiques) ■ Accès aux médicaments (entreprises pharmaceutiques) ■ Sécurité des véhicules (automobile) ■ Sécurité des passagers (transports) ■ Produits sains (alimentation) ■ Fracture numérique (télécommunications) ■ Commercialisation responsable (secteur pharmaceutique, banque, services financiers, alimentation et boissons) ■ Accès aux services financiers (banque/services financiers divers) ■ Développement de produits sains (alimentation et boissons) ■ Risques liés au tabagisme (tabac) ■ Déontologie de l'information (médias) ■ Protection des données personnelles (logiciels)

Chaque émetteur se voit attribuer une note ESG basée sur une échelle de 7 niveaux de A à G (A étant la meilleure note, et G la plus mauvaise note, synonyme d'exclusion). Chaque composante E, S et G est également notée de A à G.

La méthodologie ESG d'Amundi comprend également un sous-critère exclusivement axé sur la transition énergétique bas carbone. Ce sous-critère est pleinement intégré pour la plupart des secteurs économiques

Exemple de pondérations* :

	E	S	G
Automobile	37%	37%	26%
Banques	24%	29%	47%
Entreprises pharmaceutiques	17%	40%	43%

*Approche sectorielle. Source : Amundi. À titre d'information exclusivement et soumis à modification sans préavis.

Les risques de transition et physiques suivants sont pris en compte dans les évaluations des risques climatiques d'Amundi :

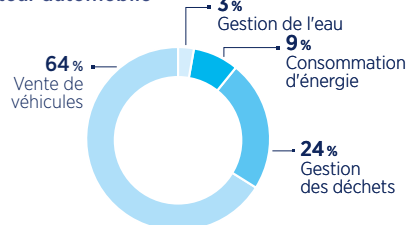
Risques de transition	Risques physiques
Réglementation en vigueur	Aigus
Réglementation émergente	Chroniques
Technologie	
Juridique	
Marché	
Réputation	

Intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement

En 2020, Amundi a travaillé à la mise en œuvre de son **plan d'action pour l'investissement responsable sur 3 ans** lancé en 2018 (cf. page 17). L'un de ses principaux objectifs consiste à généraliser l'intégration ESG au sein des portefeuilles en intégrant systématiquement les pratiques ESG dans la gestion active.

et représente une part importante de l'évaluation du score "E" d'un émetteur. Par exemple, le score "E" des constructeurs automobiles est principalement déterminé par leur stratégie de développement de voitures vertes et par des considérations concernant leurs émissions directes (scope 1). Par conséquent, un investissement ESG général, compte tenu du processus de notation ESG actuel d'Amundi, intègre des considérations liées au changement climatique.

Répartition du critère environnemental dans le secteur automobile



Amundi considère que, dans le cadre de son obligation fiduciaire de gérant d'actifs, **il doit évaluer et gérer les risques ESG afin d'offrir de meilleurs résultats à ses clients et à leurs bénéficiaires**. Dans le même esprit, Amundi a mis en place une politique d'investissement responsable à l'échelle de l'entreprise qui tient compte non seulement de critères financiers, mais également de critères d'intérêt général dans le processus d'investissement, notamment de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

D'ici fin 2021, tous les fonds gérés activement* seront tenus d'offrir une performance ESG supérieure à la notation ESG de leurs indices ou univers de référence.

Amundi est convaincu que **cette approche, qui fournit une vision globale des entreprises, consolide la création de valeur**. Par ailleurs, une politique de développement durable forte permet aux émetteurs de mieux gérer les risques réglementaires et liés à la réputation et contribue à l'amélioration de leur efficacité opérationnelle. Sur le plan stratégique, cela vise à protéger les portefeuilles d'Amundi contre les risques climatiques et à concevoir des stratégies visant à exploiter des opportunités liées au climat.

*Tous les fonds ouverts gérés activement par Amundi auxquels une méthodologie de notation ESG peut être appliquée.

À ce titre, Amundi s'est engagé à évaluer et réduire son exposition aux activités fortement exposées aux risques climatiques.

Afin de cibler l'ensemble des énergies fossiles et des actifs à forte intensité en carbone, l'approche d'Amundi va au-delà du charbon et Amundi a mis en place une réduction de 50 % des réserves en carbone sur plusieurs portefeuilles les plus exposés à ces actifs échoués ("stranded assets").

Une analyse ESG systématique des émetteurs est effectuée au moyen d'une méthodologie interne de notation ESG qui consiste à :

- évaluer l'exposition des émetteurs aux risques et opportunités ESG et à comprendre comment ils gèrent ces défis ; et
- à noter les émetteurs sur leurs pratiques ESG en fonction de leur secteur.

Exemples de stratégie d'intégration ESG dans le secteur obligataire
Stratégie de screening : exclusion des armes controversées, du tabac, du charbon, du pétrole et du gaz non conventionnels
Stratégie de screening et d'intégration : notation ESG, processus de notation "best-in-class", certification
Screening et stratégie thématique : solutions d'obligations vertes

Exposition du portefeuille et de l'émetteur

Au niveau du portefeuille, Amundi évalue son exposition aux risques ESG à l'aide d'approches telles que la méthodologie Science-Based Targets for Financial Institutions (SBTi-FI) ou les outils d'alignement des températures.

L'exposition de l'émetteur aux risques et opportunités liés au climat est prise en compte dans le cadre de l'analyse ESG d'Amundi, composé de 37 critères multi-ESG. Le cadre comprend des critères larges et sectoriels pour les catégories environnementales, sociales et de gouvernance.

Au sein de la catégorie environnementale, les analystes ESG évaluent les critères liés au climat. Les critères environnementaux généraux et sectoriels spécifiques sont pleinement intégrés à l'analyse de la majorité des secteurs d'activité et sont sur ou sous-pondérés dans le score "E" d'un émetteur, en fonction de l'impact de l'émetteur et des activités de son secteur sur l'environnement. Le score "E" contribue à la notation ESG Amundi globale d'un émetteur. Le pilier environnemental de l'analyse ESG d'Amundi comprend non seulement des critères généraux d'atténuation du changement climatique, tels que les émissions de GES, mais également une prise en compte plus large des activités qui ont un impact direct ou indirect sur l'environnement.

Critères généraux	Critères propres à chaque secteur
Consommation d'électricité et émissions de gaz à effet de serre	Véhicules verts
Eau	Développement et production d'énergie alternative et de bio-carburants
Biodiversité	Exploitation forestière responsable
Pollution	Financement éco-responsable
Déchets	Assurance verte
	Construction durable
	Emballage et éco-conception
	Chimie verte
	Recyclage du papier

Évaluation des risques de transition au niveau sectoriel et spécifiques aux clients

Amundi évalue le niveau actuel des émissions carbone d'une entreprise dans l'ensemble de sa chaîne de valeur et en tire l'exposition au risque de transition des entreprises. Amundi évalue ensuite le niveau d'engagement de l'entreprise à réduire son empreinte, afin de corriger le niveau d'exposition au risque de transition.

Pour ce faire, Amundi utilise une combinaison d'indicateurs :

- **émissions carbone ;**
- **intensité en carbone ;**
- **activités vertes et brunes.**

En plus des fournisseurs de données traditionnels, Amundi s'appuie également sur des données open source pour compléter son évaluation exhaustive du risque de transition (p.ex. base de données de l'initiative Science-Based Targets).

L'approche d'Amundi est triple :

1. Calculer le risque carbone

Il convient d'évaluer le degré d'exposition aux risques avant de prendre des mesures pour réduire ces risques. Amundi a élaboré une méthode fondamentale qui permet de mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligataires de ses clients en calculant le taux d'émissions CO₂ pour chaque million d'euros investi.

2. Évaluer : noter la transition énergétique

Amundi attribue à chaque émetteur une note de transition énergétique (TE) qui évalue l'exposition de l'entreprise concernée au risque de transition énergétique et la façon dont ce risque est anticipé et géré par les dirigeants de la société. La note évalue la contribution de l'entreprise concernée à la transition énergétique. Le barème de notation va de A à F, A étant la meilleure note. Par exemple, une entreprise énergétique œuvrant principalement dans le secteur des sables bitumineux sans stratégie de désengagement claire aura une notation TE de E ou inférieure.

3. Anticiper : estimer l'impact des risques de non-convergence vers l'objectif +2°C sur la performance d'un portefeuille de titres

L'approche 2 degrés d'Amundi consiste à comparer la trajectoire d'émissions carbone d'une entreprise avec les budgets carbone sectoriels. Ces budgets carbone

sont censés être cohérents avec la limitation du réchauffement climatique à 2°C ou en dessous de 2°C.

Un examen majeur de l'ensemble des méthodologies existantes sur le marché a été réalisé en 2020, ce qui a permis à Amundi de suivre de près les indicateurs 2°C du marché et leur évolution en cours. Pour les scores de température, Amundi s'est appuyée sur trois principaux fournisseurs : CDP, Iceberg Data Lab et Trucost. Si leurs méthodologies diffèrent sur un certain nombre de points, leur ambition est la même : compiler les données historiques sur les émissions de gaz à effet de serre et/ou les objectifs déclarés par les émetteurs quant à la réduction future de leurs émissions carbone afin d'obtenir un score de température unique.

Parmi les trois fournisseurs de données, très peu d'entreprises des indices mondiaux présentent un score de température inférieur à 2°C. Amundi surveille les entreprises pionnières qui ont pris la tête de la transition zéro carbone en fixant des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science du climat par le biais de l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Évaluation des risques physiques au niveau sectoriel et spécifiques au client

Les évaluations des risques physiques d'Amundi évaluent la localisation des activités d'une entreprise afin de déterminer si elles sont exposées à des risques climatiques chroniques et/ou aigus. Pour les risques physiques liés au changement climatique, Amundi prend en compte à la fois les risques à court et à long terme.

L'analyse d'Amundi repose sur la méthodologie élaborée par Trucost.

Intégration de la biodiversité dans la stratégie d'investissement

S'appuyant sur des années d'intégration croissante de la biodiversité dans les approches stratégiques et les critères d'analyse ESG, Amundi a rejoint le **Finance for Biodiversity Pledge** en mai 2021.

L'engagement a été créé en 2020 par des établissements financiers du monde entier afin d'appeler les dirigeants mondiaux à inverser la perte de nature au cours de cette décennie. Les signataires s'engagent à travailler ensemble, à s'impliquer, à évaluer leur impact sur la biodiversité, à fixer des objectifs et à assurer un reporting sur les questions liées à la biodiversité dans

le cadre de leurs propres activités d'investissement et de financement d'ici 2024 au plus tard. Le "Finance for Biodiversity Pledge" a été signé par 54 établissements financiers, représentant plus de 9 000 milliards d'euros d'actifs et 14 pays.

En 2020, Amundi a examiné les fondamentaux des modalités permettant une meilleure intégration de la biodiversité dans les processus d'analyse et d'investissement internes. En raison du manque actuel de données concrètes sur le sujet, la première étape en vue d'aborder la biodiversité avec les entreprises consistera à encourager un meilleur reporting, une meilleure gestion et une meilleure communication des impacts et des risques liés à la biodiversité.

Amundi s'est engagé auprès d'une série de parties prenantes sur ce sujet en 2020, y compris, mais sans s'y limiter, des ONG - telles que le CDP, et les entreprises sur la manière dont elles tiennent compte de la gestion de la biodiversité. En 2020, Amundi s'est **engagé auprès de 378 entreprises sur la protection des écosystèmes.**

Politiques d'exclusion

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi applique des politiques d'exclusion ciblées dans l'ensemble de ses portefeuilles. Ces règles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille et excluent les sociétés qui ne respectent pas sa politique ESG, les conventions internationales, les cadres internationalement reconnus et les réglementations nationales. Ces exclusions générales sont mises en œuvre sauf demande contraire des clients et toujours soumises aux lois applicables interdisant leur mise en œuvre.

Amundi exclut les entreprises suivantes :

- Les entreprises impliquées dans la **production, la vente, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions**, interdites par les traités d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises impliquées dans la **production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri** ;
- Les entreprises qui **contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial, sans mesures correctives crédibles.**

Ces émetteurs sont notés "G".

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à l'ensemble des stratégies de gestion active pour lesquelles Amundi dispose d'un plein pouvoir discrétionnaire en matière de gestion de portefeuilles.

Les principes de la politique d'exclusion sont déterminés par le Comité stratégique ESG et climat et les règles d'application sont validées par le Comité de notation ESG. Les émetteurs exclus sont signalés dans les outils du front office et les transactions sur ces titres sont bloquées avant négociation. Le service de gestion des risques d'Amundi est en charge du deuxième niveau de contrôle.

Politique sur le charbon thermique

Le Groupe cherche à aligner ses politiques sectorielles avec l'Accord de Paris en programmant **une sortie d'ici 2030 du financement du charbon thermique dans les pays européens et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde.**

Le charbon étant le premier contributeur au changement climatique issu de l'activité humaine, Amundi a mis en place depuis 2016 une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, qui a abouti à l'exclusion de certaines entreprises et de certains émetteurs. Depuis lors, chaque année, Amundi renforce progressivement sa politique d'exclusion du charbon.

En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa Politique sectorielle sur le charbon thermique, Amundi a étendu davantage sa politique d'exclusion aux "exploitants de charbon", une désignation qui fait référence à toute entreprise développant ou envisageant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique.

Amundi exclut ainsi :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

Application à la gestion passive

- Fonds ESG passifs

Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent dans la mesure du possible la politique d'exclusion du charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés) ;

- Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manoeuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et les ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standard (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Toutefois, en ce qui concerne les titres exclus de la "politique relative au charbon thermique" dans l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses mesures de vote et d'engagement, qui pourraient se traduire par un vote "contre" le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis octobre 2018, Amundi limite les notes ESG des sociétés du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G sont exclues). La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son ensemble, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique sur le tabac.

Amundi applique les règles suivantes :

- **Règles d'exclusion** : sont exclues toutes les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenu supérieur à 5 %)*
- **Règles de limite** : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Méthodes de communication sur les questions ESG et climatiques avec les clients

Afin de dialoguer régulièrement avec les clients sur les questions ESG et le climat, ces questions sont intégrées dans différentes politiques d'engagement et de communication.

- **Politique d'investissement responsable** : La Politique d'investissement responsable d'Amundi est examinée chaque année et publiée sur le site Internet d'Amundi. Elle détaille notamment l'organisation, la gouvernance, les ressources dédiées, l'approche et la méthodologie ESG ainsi que les politiques d'exclusion.
- **Politique de vote** : La politique de vote d'Amundi est revue chaque année et publiée sur le site Internet d'Amundi. Elle présente les principes généraux de la politique de vote d'Amundi, la priorité accordée aux thèmes de la transition énergétique et de la cohésion sociale, et détaille son approche en matière de droits des actionnaires, d'organes de gouvernance, de structure financière et de politique de rémunération.
- **Politique d'engagement** : Amundi publie chaque année son Rapport d'engagement, qui présente son dialogue continu avec les entreprises et sa volonté de promouvoir l'investissement responsable. Ce rapport annuel rassemble l'ensemble des activités d'engagement d'Amundi et s'articule autour des quatre axes d'engagement d'Amundi : engagement continu, engagement thématique, engagement collaboratif et engagement par le dialogue actionnarial et le vote.

Au niveau des émetteurs, Amundi dialogue avec les entreprises faisant ou pouvant faire l'objet d'un investissement dans ses fonds, quel que soit le type de titres détenus dans les portefeuilles d'Amundi. Les émetteurs concernés sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition à la thématique d'engagement. Amundi veille à dialoguer avec des émetteurs de différents continents sur un éventail de sujets qui reflètent la composante de double matérialité des sujets ESG.

L'engagement peut se poursuivre si l'émetteur ou son secteur est confronté à des défis ou à des risques de durabilité précis. L'engagement peut également être thématique s'il est intersectoriel et lié à des facteurs de durabilité.

1. Engagement thématique

Amundi engage les entreprises tant sur des sujets liés au climat et aux inégalités, que sur d'autres questions environnementales, sociales, liées aux collaborateurs, sur le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption qui sont considérées comme constituant les piliers d'une économie durable.

2. Engagement continu

Amundi s'engage sur des sujets spécifiques à des secteurs ou à des émetteurs, ainsi qu'au travers de dialogues préalables aux assemblées. Dans le cadre de son "engagement continu", Amundi se concentre souvent sur les entreprises présentant des opportunités d'amélioration. Ces entreprises engagées dans une démarche responsable ou "improvers" sont généralement des entreprises présentant une notation plus ou moins défavorable qui démontrent leur volonté d'améliorer leurs pratiques ESG, afin de leur permettre de relever leur score et de s'ouvrir à des opportunités d'investissement plus larges. Amundi peut également être amené à s'engager en amont d'un désinvestissement.

3. Engagement par le vote

Amundi vote pour l'ensemble des entreprises détenues, y compris pour celles détenues dans ses portefeuilles de gestion passive.

Les fonds exercent leurs droits de vote dans les assemblées des entreprises dans lesquelles ils détiennent une participation.

Toutefois, dans un souci de maîtrise des coûts et d'efficacité accrue, Amundi se réserve le droit de ne pas exercer ses droits de vote lorsqu'il considère que le coût économique est prohibitif par rapport à la détention.

Amundi a sa propre politique de vote, notamment en faveur d'un niveau durable de dividendes et d'un niveau de rémunération des dirigeants permettant l'équité entre les salariés.

Présentation des modes de communication liés à l'ESG avec les souscripteurs

Afin d'informer pleinement ses souscripteurs et l'ensemble de ses parties prenantes et ainsi de s'assurer d'une pleine compréhension de la thématique ESG dans l'ensemble de la chaîne de valeur, Amundi communique régulièrement publiquement et directement auprès d'eux.

Depuis début 2021, Amundi publie tous les mois ses comptes rendus de vote par procuration sur le [site Internet d'Amundi](#).

En outre, les principaux canaux de communication utilisés en 2020 et les rapports publiés pour soutenir ces canaux de communication sont répertoriés ci-dessous :

Nom du document	Contenu	Fréquence	Moyens utilisés	Dernière publication/ Exercice de référence
Politique d'investissement responsable	Politique IR d'Amundi	Annuelle	Site Internet Amundi.com	2021
Rapport de transparence public (Public Transparency Report)	Rapport annuel d'Amundi sur ses obligations de reporting ESG résultant de son respect des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle	Site Internet Amundi.com	2020
Rapport sur l'engagement actionnarial (Stewardship Report)	Définit notre philosophie et notre approche ESG, notre politique et nos activités d'engagement ainsi que l'exercice de nos droits de vote	Annuelle	Site Internet Amundi.com	2021
Rapport d'engagement	Détails sur le processus d'engagement d'Amundi, résultant de notre dialogue et de notre collaboration avec les entreprises sur des questions liées aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	Site Internet Amundi.com	2020
Politique de vote	Cadre d'analyse de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	Site Internet Amundi.com	2021
Rapport sur l'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial	Mise en œuvre de la politique de vote d'Amundi	Mensuelle	Site Internet Amundi.com	2021
Reporting ESG	Pour OPC ISR : notations ESG du portefeuille, y compris indice de référence et/ou univers d'investissement Indicateurs sociaux, de gouvernance et environnementaux.	Mensuelle	Site Internet Amundi.com	2021
Code de transparence ISR	Code de transparence AFG-FIR/EUROSIF pour les fonds ISR Amundi	Annuelle	Site Internet Amundi.com	2020
Reporting d'impact solidaire	Pour OPC à impact social : Détails des investissements solidaires par thème (emploi, logement, santé, éducation, services aux associations, solidarité internationale, environnement), liste des entreprises solidaires financées et témoignages.	Annuelle	https://amundi.oneheart.fr/	2020

03

Risques



Risques

Fondée sur la conviction d'Amundi selon laquelle la prise en compte des risques à long terme susceptibles d'affecter la performance est une question d'obligation fiduciaire, l'évaluation des risques climatiques au sein d'Amundi repose sur un processus solide et continu de consultation des parties prenantes, de recherche et d'application. Après avoir constaté que le changement climatique avait un impact de plus en plus significatif sur les actifs en portefeuille, Amundi s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2021 afin de mettre en œuvre l'intégration généralisée des critères ESG dans ses pratiques d'investissement.

L'intégration des facteurs de risque ESG dans les produits et la stratégie constitue une question clé. Au cours des dernières années, Amundi a renforcé et élargi son approche pour intégrer l'identification et l'évaluation des risques climatiques physiques et de transition dans la stratégie d'investissement. Pour témoigner de l'engagement d'Amundi en tant qu'investisseur responsable, 100 % des fonds ouverts intègrent désormais des critères ESG (fonds auxquels une méthodologie de notation ESG peut être appliquée). Pour renforcer encore cet engagement, l'ambition d'Amundi pour la fin 2021 est que ces fonds surperforment leur univers de référence en termes de notation ESG. Par ailleurs, Amundi a dépassé son objectif consistant à porter le nombre d'émetteurs couverts dans son analyse ESG de 5 000 à 8 000 : le nombre d'émetteurs couverts fin 2020 était de 10 000.

Par ailleurs, l'intégration des critères ESG dans les processus généraux de gestion des risques est un point clé pour Amundi. Ce processus s'appuie sur un pôle ESG dédié pour assurer que les approches ESG respectent les meilleures pratiques dans un secteur en constante évolution, en fournissant des orientations sur les méthodologies d'évaluation et de notation. Au-delà de ces équipes dédiées, Amundi a intégré directement l'analyse ESG dans ses systèmes de gestion de portefeuille, à travers l'ensemble des plateformes d'investissement utilisées par les gérants de portefeuille et les analystes. Par ailleurs, les critères ESG sont également intégrés dans les cadres de contrôle d'Amundi, les équipes Risques jouant un rôle essentiel dans l'approbation des stratégies d'investissement et des contraintes correspondantes.

Processus d'identification et d'évaluation des risques ESG

Le processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques d'Amundi comprend des approches spécifiques à la fois pour les risques de marché/de transition et les risques physiques. Cette catégorisation des risques s'étend sur une multitude d'horizons temporels, notamment les risques de marché à court et moyen termes ainsi que les risques physiques à long terme. **Amundi a élaboré sa propre méthodologie de notation des émetteurs selon des critères ESG tant pour les émetteurs privés que pour les émetteurs souverains**, comme décrit ci-dessous. Amundi a également mis au point des méthodologies sur mesure pour l'immobilier, le capital-investissement, la dette privée, l'investissement à impact, en plus d'instruments précis tels que les obligations vertes ou sociales.

Tableau 1 : Sources de données utilisées dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi

Catégorie	Source des données
Générale	Trucost
	MSCI
	ISS ESG
	Vigeo Eiris
	Refinitiv
	EthiFinance
	Sustainalytics
Changement climatique	FTSE Russel
	Climate Bonds Initiatives
	CDP
	Iceberg Data Lab
Controverses et armes controversées	RepRisk
	ISS-Ethix
Dette souveraine	Verisk Maplecroft

Méthodologie de notation ESG pour les émetteurs privés d'actions cotées ou de dette

Avec une approche d'intégration ESG fondée sur des méthodes "best-in-class" pour les émetteurs privés (qu'il s'agisse d'actions ou de dette), Amundi utilise des données provenant de fournisseurs de notations ESG réputés pour établir une notation de chaque émetteur privé sur les thèmes liés à l'ESG. Cette notation s'appuie sur une évaluation de l'exposition aux risques et opportunités de développement durable, en plus de l'engagement de l'entreprise et de sa capacité à les gérer.

Le résultat est présenté sous la forme d'une notation allant de A à G, la première étant la note la plus élevée possible et la seconde la plus basse. Amundi définit un risque comme important pour un secteur lorsque les entreprises peuvent subir des coûts conséquents en raison de l'exposition au risque, l'impact de ce facteur étant intégré comme vecteur de performance. En combinant 16 critères génériques et 21 critères sectoriels précis, l'approche d'Amundi pondère plus fortement quatre à cinq critères si le risque associé est jugé significatif pour le secteur spécifique du portefeuille (voir le tableau au chapitre 2). Par ailleurs, il existe un sous-critère qui sert à noter la transition énergétique bas carbone et qui pèse significativement sur la catégorie de critères E de tous les secteurs.

La note ESG finale est une moyenne de ces critères E, S et G, échelonnée autour de la moyenne sectorielle afin de ne pas pénaliser les émetteurs en fonction du secteur (à l'exception des règles d'exclusion). Par ailleurs, le score est ajusté en cas de controverses qui sont suivies par l'équipe d'analystes ESG.

Pour mieux évaluer les entreprises, Amundi a élaboré un outil interne, le Sustainable Rating Integrator (SRI), qui est une plateforme sur laquelle chaque équipe peut trouver des notations ESG en plus d'informations financières et non financières pertinentes.

Méthodologie de notation ESG des émetteurs souverains

Comme pour les émetteurs privés, la méthodologie de notation ESG d'Amundi pour les émetteurs souverains est résumée dans une notation allant de A à G, A constituant le score le plus élevé. Les risques ESG peuvent en effet affecter la stabilité mondiale et il est important que les investisseurs puissent évaluer la capacité des pays à les gérer, en plus de leur capacité à rembourser leur dette.

Afin d'évaluer précisément la performance durable des émetteurs souverains, Amundi a mis au point un ensemble de 50 indicateurs ESG. Ces indicateurs, conçus pour évaluer la performance d'un émetteur souverain sur les questions ESG, sont classés comme suit :

- Environnement : changement climatique et capital naturel ;
- Social : droits de l'homme, cohésion sociale, capital humain, droits civils ;
- Gouvernance : efficacité des gouvernements, environnement économique.

Ces indicateurs, qui sont fournis par une source de données spécialisée, sont pondérés en fonction de l'importance du risque qu'ils présentent.. Cette évaluation de l'importance est réalisée en interne à partir de sources de données internes ainsi que de bases de données open source, par exemple du Groupe de la Banque mondiale et des Nations unies.

Focus sur les facteurs climatiques : processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition

Processus d'identification des risques climatiques physiques

Bien qu'Amundi ait identifié à la fois des risques physiques à court et à long termes qui pourraient avoir un impact significatif sur le portefeuille d'investissement, le niveau d'information disponible pour évaluer l'impact financier est limité et manque souvent de normalisation entre les secteurs et les régions. Par conséquent, l'approche d'Amundi en matière d'évaluation des risques climatiques physiques est appliquée aux stratégies liées au climat dédiées. Le portefeuille d'investissement est exposé à un risque climatique aigu et chronique en fonction du secteur et de la zone géographique d'une entreprise, et l'augmentation des risques climatiques peut avoir un impact significatif sur la performance financière des secteurs fortement exposés à ces risques.

L'approche d'Amundi en matière d'évaluation du risque climatique physique repose sur des données et une méthodologie élaborées par Trucost, un fournisseur ESG. La vulnérabilité de chaque société aux risques climatiques physiques est analysée et permet de

calculer l'exposition au risque d'Amundi au moyen de son portefeuille. Trucost cartographie les données de localisation géographique des actifs physiques des entreprises en tenant compte de sept dangers climatiques (incendie, vague de froid, vague de chaleur, augmentation du niveau des mers, inondations, tornade et sécheresse) pour analyser leur sensibilité à ces différents risques.

Processus d'identification et de gestion des risques climatiques de marché et de transition

Les risques de transition sont totalement intégrés à la méthodologie ESG d'Amundi. Ces risques sont susceptibles d'apparaître à mesure que les secteurs et les entreprises entreprennent une transition systémique vers une économie bas carbone, dans le but de limiter les niveaux d'émissions à moins de 2°C, en cohérence avec les objectifs de zéro émission nette. Les risques de transition peuvent en effet se matérialiser à court et à long terme en raison d'une modification des politiques et de la réglementation publiques, des technologies innovantes, de la recherche et du développement et de l'évolution du comportement des consommateurs. Les risques liés à la transition énergétique peuvent résulter d'une série de réglementations liées au CO₂ qui sont susceptibles d'augmenter les coûts de conformité de court à moyen termes.

Processus d'identification des risques de transition : empreinte carbone du portefeuille

Les risques de transition climatiques identifiés par Amundi suivent trois étapes clés :

1. **Mesure de l'exposition carbone** des actifs à l'aide de données de Trucost, fournisseur reconnu de données sur le carbone. Amundi suit une approche d'empreinte carbone qui mesure les émissions de CO₂ pour chaque million d'euros investi dans le portefeuille d'Amundi, aussi bien pour les actions que pour les obligations.
2. Avec les autres entités du Groupe Crédit Agricole, Amundi met au point une **notation de Transition Énergétique (TE)**. Cette notation combine l'exposition d'une entreprise aux risques de transition énergétique avec sa capacité et ses efforts pour anticiper et gérer ce risque.
3. Enfin, Amundi va au-delà de cette notation en procédant à une **analyse d'alignement sur l'Accord de Paris** du portefeuille d'investissement selon une approche 2°C, en faisant appel à des fournisseurs de données.

Notation de Transition Énergétique (TE)

Chez Amundi et dans d'autres entités du Groupe Crédit Agricole, la notation de Transition Énergétique (TE) a été mise au point pour l'évaluation d'une empreinte carbone du portefeuille.

Calculée pour chaque émetteur individuel, la notation TE évalue, outre l'exposition au risque de transition climatique, sa capacité à anticiper et à gérer ce risque. Par exemple, une entreprise fortement impliquée dans des activités qui présentent un risque climatique important sans stratégie de désinvestissement peut recevoir une note TE égale à E voire inférieure. En revanche, un émetteur qui a identifié un risque de transition climatique peut bénéficier d'une notation TE plus élevée s'il existe une stratégie claire pour gérer le risque.

Amundi utilise des données open source pour réaliser cette évaluation, par exemple à l'aide de la base de données de l'initiative Science-Based Targets et d'indicateurs tels que les émissions carbone, l'intensité en carbone, ainsi que des objectifs verts et bruns. Cette couche supplémentaire, qui permet de tenir compte du degré de connaissances d'un émetteur et de sa stratégie pour atténuer le risque, est donc un facteur important à prendre en compte pour le portefeuille d'investissement d'Amundi.

Renforcement de l'intégration des notations de température

Afin de renforcer l'évaluation des risques de transition climatique, Amundi réalise une analyse d'alignement sur l'Accord de Paris de son portefeuille d'investissement. Pour ce faire, le scénario de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) est utilisé conjointement au scénario de base de l'AIE, et les budgets carbone spécifiques aux secteurs sont utilisés pour comparer la trajectoire des émissions d'une entreprise. Amundi suit régulièrement l'évolution d'approches émergentes qui ne se sont pas encore stabilisées.

Afin d'améliorer la gestion des risques liés à la transition climatique du portefeuille, Amundi s'appuie également sur des scores de température élaborés par plusieurs fournisseurs, notamment Trucost, Iceberg Data Lab et CDP. Ces trois fournisseurs ont des méthodologies et des périmètres de collecte de données différents, par exemple dans l'inclusion des tendances passées des entreprises en matière d'émissions, en plus des objectifs de réduction du carbone, des décotes de crédibilité et du traitement de la non-divulgaration. Amundi a choisi d'intégrer cette variété de différences méthodologiques

afin d'évaluer au mieux les températures des portefeuilles. En 2020, Amundi a été le premier gérant d'actifs à dialoguer avec le CDP (anciennement dénommé le Carbon Disclosure Project) et à intégrer sa nouvelle méthodologie et ses données de notation des températures dans son analyse ESG. Co-élaborées avec le WWF, les notes de température du CDP mesurent la trajectoire de réchauffement climatique de la chaîne de valeur de plus de 4 000 entreprises mondiales en s'appuyant sur des informations telles que les objectifs d'émissions en températures, permettant ainsi aux investisseurs de mieux gérer les risques de transition climatique au sein de leurs portefeuilles. Celles-ci ont été publiées à ce jour sur quatre fonds actions d'Amundi et sont utilisées par CPR pour calculer les températures liées à la trajectoire d'émissions des entreprises du portefeuille du fonds. L'utilisation des notations de température de CDP, en complément des notations d'Iceberg Data Lab et de Trucost existantes, a élargi la palette d'outils d'Amundi pour hiérarchiser et dialoguer avec les entreprises, notamment dans la détermination d'objectifs fondés sur la science.

Gestion des risques ESG et climatiques

Exclusions

Afin de s'assurer que les risques ESG les plus graves sont anticipés, un ensemble de critères permettant de noter négativement et d'exclure éventuellement les entreprises est intégré dans la stratégie de gestion active d'Amundi. Ces critères, qui sont intégrés dans les notations ESG d'Amundi, nous permettent de dialoguer avec les émetteurs et de les exclure éventuellement s'ils obtiennent un score de G sur le système de notation. Il s'agit notamment de critères sociaux tels que le respect des droits de l'homme et la dégradation significative de l'environnement (discutée plus en détail au chapitre 2) :

- Exclusion des entreprises qui commettent une violation des **10 principes du Pacte mondial des Nations unies** en commettant de manière répétée de graves atteintes aux droits de l'homme sans montrer qu'elles prennent des mesures pour modifier ce comportement ;
- **Exclusion du tabac.** Amundi a mis en œuvre sa politique d'exclusion du tabac en raison des nombreux impacts négatifs de l'activité sur les plans sanitaires, sociaux et environnementaux ;

- **Exclusion du charbon thermique.** La stratégie d'exclusion du charbon thermique d'Amundi, en place depuis 2016 et améliorée chaque année, figure parmi ses principales politiques d'atténuation des risques de transition et repose sur des recherches scientifiques et des recommandations basées sur des scénarios de l'AIE, des objectifs fondés sur la science, des analyses climatiques ainsi que les données de Trucost. Pour les fonds passifs en particulier, les ETF ESG et les fonds indiciaires ESG appliquent généralement l'exclusion du charbon, à l'exception des indices très concentrés. Bien que cela soit plus difficile à atteindre pour les fonds passifs non ESG en raison de la nécessité d'être aligné sur des indices de référence, Amundi s'est engagé à renforcer l'engagement et le vote pour les émetteurs inclus dans les fonds passifs qui auraient été exclus s'ils avaient été notés en suivant l'approche de gestion active ;
- **Exclusion des mines et des armes à sous-munitions.** Conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo : exclusion si l'émetteur est impliqué dans la fabrication, le commerce, le stockage ou l'entretien de mines antipersonnel ou de munitions à sous-munitions ;
- **Exclusion des armes.** Amundi exclut les entreprises qui produisent, stockent ou commercialisent des armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri.

Accent sur les partenariats et les collaborations en matière de recherche

Chez Amundi, les partenariats avec les institutions publiques sont essentiels à la mise au point de solutions innovantes pour catalyser les capitaux vers des objectifs climatiques. Les **partenariats d'Amundi avec la Société financière internationale (IFC)** pour le lancement d'un fonds d'obligations vertes émergentes de 2 milliards de dollars US et la **Banque européenne d'investissement (BEI)** pour un fonds de projets de transition énergétique sont des exemples de collaborations récentes avec des institutions du secteur public. Le **Climate Change Investment Framework d'AIIB-Amundi**, élaboré avec la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB) en 2020, est une approche holistique innovante, fondée sur l'Accord de Paris, pour construire des portefeuilles résilients au risque climatique. Une liste complète des chartes auxquelles Amundi participe figure dans le Rapport RSE 2020. Afin d'encourager une meilleure communication des entreprises faisant partie de son univers d'investissement, **Amundi soutient le CDP** en envoyant des lettres lors de la

campagne annuelle de non-divulgateur du collecteur de données. Amundi affirme ainsi sa conviction selon laquelle la communication adéquate constitue une pierre angulaire de la capacité des gérants d'actifs à évaluer les risques climatiques.

Par ailleurs, **Amundi est fortement engagé dans la recherche sur la gestion des risques climatiques**. En 2020, Amundi a co-écrit le livre *The Green Swan - Central banking and financial stability in the age of climate change* (Le "Cygne vert" : les banques centrales et la stabilité financière à l'ère du changement climatique) avec la Banque des règlements internationaux, la Banque de France et l'Université de Columbia. Ce livre examine les perturbations des marchés financiers que pourraient causer des événements climatiques. Il explore les questions méthodologiques liées à l'intégration des risques climatiques dans les pratiques de gestion des risques, qui a jusqu'à présent suivi une approche traditionnelle s'appuyant sur des données historiques et suivant une distribution normale. En discutant de l'utilisation actuelle d'approches prospectives fondées sur des scénarios, les auteurs concluent que celles-ci ne surmontent pas encore les défis intrinsèques des approches probabilistes et ne suffiront pas à se prémunir contre les "cygnes verts".

Amundi a également contribué à d'autres initiatives de recherche sur les risques climatiques :

- En 2021, Amundi a publié **Measuring and pricing cyclone-related physical risk under changing climate** (Évaluation et tarification du risque physique lié aux cyclones dans le contexte du changement climatique), qui élabore une méthodologie permettant de quantifier les conséquences financières associées aux risques physiques des cyclones tropicaux, qui fournit une approche intégrée de génération de cyclones combinant l'exposition au risque souverain et des évaluations de vulnérabilité pour estimer l'impact sur les spreads obligataires ;
- En 2015, Amundi a co-publié un document de recherche académique, **Hedging Climate Risk** (Couverture du risque climatique), conjointement à des chercheurs de l'AP4 et de l'Université de Columbia, qui élabore une stratégie permettant aux investisseurs passifs à long terme de couvrir le risque climatique tout en minimisant significativement l'écart de suivi par rapport à l'indice de référence.

Enfin, Amundi contribue activement au **Groupe de travail sur la taxonomie verte de l'Union européenne**, en plus du Pacte vert européen. Bien que la taxonomie de l'UE représente un effort louable pour normaliser

la catégorisation des activités, Amundi estime que la taxonomie devrait être plus flexible en intégrant de nouvelles technologies vertes et en prenant en compte les aspects sociaux, afin d'assurer une transition juste et équitable vers une économie bas carbone.

Risques ESG et climatiques intégrés dans les processus de gestion des risques

Les processus d'identification, d'évaluation et de réponse aux risques et opportunités ESG sont pleinement intégrés dans les processus de gestion d'Amundi. Amundi a pris l'engagement d'intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement des fonds ouverts gérés activement*, dans le but de maintenir, outre les objectifs financiers, des scores ESG moyens du portefeuille supérieurs à la note ESG moyenne de leur univers d'investissement respectif. Pour y parvenir, Amundi s'est efforcé d'intégrer les risques climatiques à tous les niveaux d'investissement et de risque.

Pôle ESG

Le **pôle ESG d'Amundi** est un centre d'expertise qui fournit des méthodologies de notation et d'évaluation ESG ainsi que des analyses qualitatives. Un large périmètre d'entreprises cotées et d'émetteurs est évalué selon une méthodologie de notation ESG exclusive décrite à l'article intitulé "Analyse ESG". Il fournit également des services de recherche, de soutien et de transfert de connaissances vers les plateformes d'investissement de l'entreprise. Tous les membres de l'équipe collaborent avec des professionnels de l'investissement pour les aider à intégrer l'ESG dans leurs processus d'investissement et leur expertise.

Par ailleurs, **l'analyse ESG est intégrée dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi**, mise à disposition en temps réel dans les outils des gérants de fonds, afin de leur donner un accès fluide aux scores ESG des émetteurs privés et souverains conjointement aux notations financières. Les gérants de portefeuille et les analystes d'investissement de toutes les plateformes d'investissement ont donc accès à tout moment aux scores ESG des émetteurs, ainsi qu'aux analyses et indicateurs ESG associés. Cette configuration permet aux gérants de fonds de prendre en compte les risques liés au développement durable dans leur processus de décisions d'investissement et d'appliquer la politique d'exclusion d'Amundi, le cas échéant. Ils sont également

*Tous les fonds ouverts gérés activement par Amundi auxquels une méthodologie de notation ESG peut être appliquée.

en mesure de concevoir et de gérer leur portefeuille dans le respect de règles ESG et d'objectifs ESG précis qui peuvent s'appliquer aux stratégies et produits d'investissement relevant de leur compétence. Parmi les outils figure le Sustainable Rating Integrator (SRI), une plateforme interne qui agrège les données de notation financière et extra-financière et connectée aux outils de contrôle des risques d'Amundi.

Au niveau des risques, les critères ESG sont intégrés dans le cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont réparties entre le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôles effectués par les équipes Risques, qui peuvent contrôler à tout moment la conformité aux objectifs et aux contraintes ESG d'un fonds. Le service Risques fait partie de la gouvernance "Investissement responsable" (décrite à l'article intitulé "Gouvernance dédiée"). Elle veille au respect des exigences réglementaires et à la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes Risques au même titre que toute règle entrant dans leur périmètre de contrôle, en s'appuyant sur les mêmes outils et sur les mêmes procédures. Les règles ESG comprennent les politiques d'exclusion, ainsi que les critères d'éligibilité et les règles propres à chaque fonds. En ce qui concerne ces règles, les contrôles de conformité sont automatisés dans un outil de conformité interne doté d'alertes pré-opérations ou d'alertes bloquantes, en informant les gérants de fonds en cas d'infractions potentielles, après quoi ils sont tenus de rétablir la conformité des portefeuilles. Cela s'applique notamment aux politiques d'exclusion.

Amundi a choisi d'intégrer totalement les questions ESG au sein des équipes de gestion des risques. Par ailleurs, Amundi envoie un questionnaire ESG annuel aux entreprises dans le cadre du processus de due diligence pour les émetteurs de capital-investissement et de dette à l'égard desquels les données ne sont pas disponibles. Ce questionnaire comprend des questions sur des sujets tels que le calcul de l'empreinte carbone et les activités liées au charbon.

04

Indicateurs et objectifs



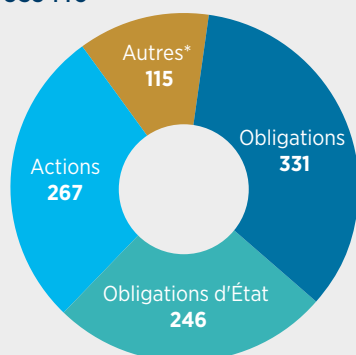
Indicateurs et objectifs

Amundi a défini des indicateurs et des objectifs pour identifier, qualifier et gérer efficacement les risques et opportunités liés au climat. À l'aide d'un large éventail d'indicateurs, Amundi est en mesure de fixer des objectifs à court, moyen et long termes.

L'année dernière, Amundi s'est efforcé d'accroître la diversité des indicateurs utilisés pour intégrer les risques et opportunités liés au climat. Il s'agit notamment des scores de température du portefeuille et des indicateurs d'alignement sur l'Accord de Paris, ainsi que des indicateurs de parts vertes et brunes. En tant qu'outils complémentaires de calculs des risques de transition de l'empreinte carbone, l'introduction de ces nouveaux indicateurs permettra à Amundi d'avoir une idée plus prospective et plus complète de la performance du portefeuille d'investissement climatique. Amundi continue en effet d'affiner son approche à l'aide d'un large éventail de fournisseurs de données et de méthodologies, et en participant à des méthodologies émergentes telles que les nouveaux scores de température élaborés par le CDP et le WWF.

Graphique 1. Périmètre des actifs sous gestion analysés, par classe d'actifs (M€) au 31 décembre 2020

Total : 959 M€



* Autres emprunts d'État, obligations convertibles, change, marché monétaire, marché de gré à gré, entité de référence, dépôt à terme.

Empreinte carbone des portefeuilles sous gestion : chiffres et outils

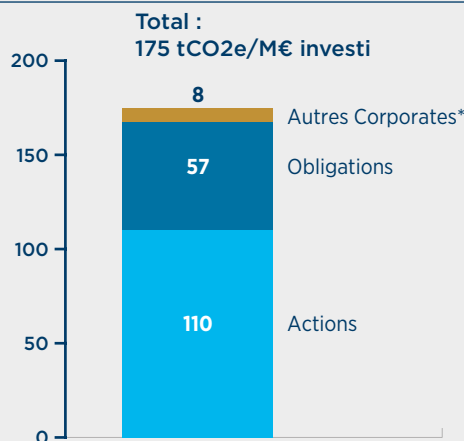
L'analyse ESG d'Amundi pour mesurer l'empreinte carbone des entreprises s'appuie sur les données sur les émissions carbone des émetteurs privés de Trucost, leader mondial des données environnementales et climatiques. Si nécessaire, les données manquantes sont complétées par des données de la société mère. Les actifs en portefeuille qui peuvent être notés (hors produits dérivés ou titres émis par des États, par exemple) sont utilisés dans le calcul de l'empreinte carbone du portefeuille. Amundi met au point deux

indicateurs d'empreinte carbone : les émissions carbone en millions d'euros investis et les émissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires. Ces données et méthodologies sont utilisées dans le reporting des fonds et pour éclairer la stratégie d'Amundi, afin de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement.

Mesure des émissions des entreprises

Amundi utilise les émissions carbone des entreprises pour estimer l'empreinte carbone des actions et des obligations émises par les entreprises privées et les sociétés financières. Les données et la méthodologie Trucost sont utilisées pour mesurer les émissions de

Graphique 2. Empreinte carbone des émetteurs privés (tCO₂e/M€ investi)

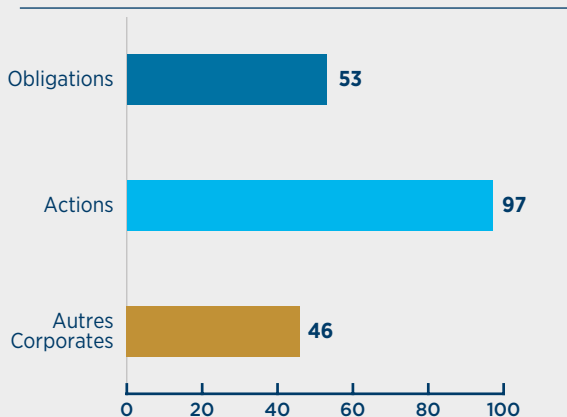


* Autres : Obligations convertibles, change, marché monétaire, marché de gré à gré, entité de référence, dépôt à terme. EcoAct d'après l'analyse Amundi et les données de Trucost.

Au 31 décembre 2020 - Périmètre couvert : voir graph. 1

gaz à effet de serre du portefeuille. Voir le graphique 2 pour une ventilation de l’empreinte carbone du portefeuille, par intensité de GES, et le graphique 3 pour la couverture de l’empreinte carbone.

Graphique 3. Couverture de l’empreinte carbone par classe d’actifs (% du total des actifs sous gestion)



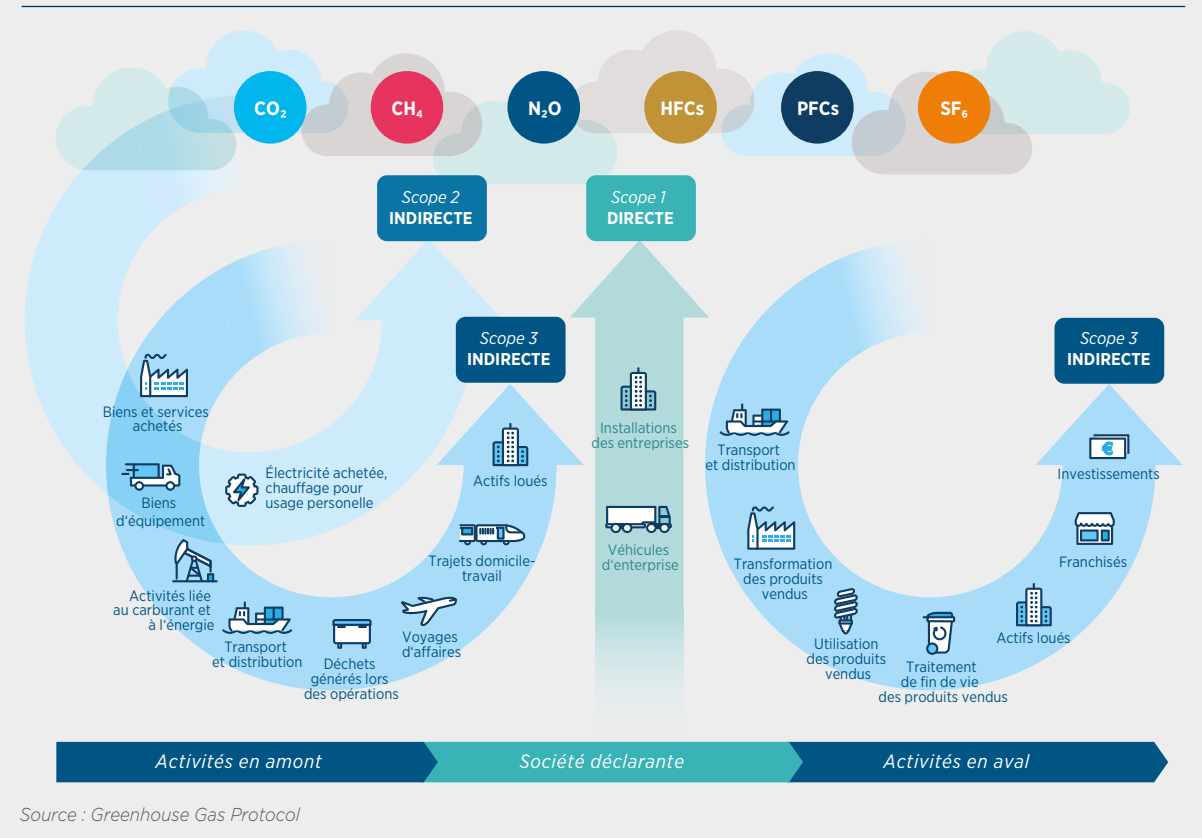
EcoAct d’après l’analyse Amundi et les données de Trucost. Au 31 décembre 2020 - Périmètre couvert : voir graph. 1

S’agissant des émissions de gaz à effet de serre, le périmètre d’analyse des fonds actions, obligataires et diversifiés comprend les émissions suivantes (cf. graphique 4) :

- Scope 1 : Émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l’entreprise ;
- Scope 2 : Émissions indirectes provenant des achats d’énergie (électricité, chauffage, etc.) ;
- Scope 3 : Émissions des activités en amont indirectes.

La méthodologie d’Amundi repose sur le Greenhouse Gas Protocol et comprend les émissions de GES suivantes : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l’oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l’hexafluorure de soufre (CF₆).

Graphique 4. Périmètre de l’empreinte carbone d’Amundi



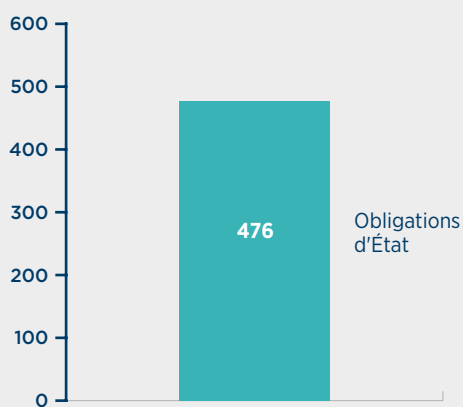
Source : Greenhouse Gas Protocol

Mesure des émissions des pays

Par ailleurs, la méthodologie d'Amundi repose sur une approche de comptabilité carbone fondée sur la consommation (Consumption Based Carbon Accounting, CBCA), qui comprend à la fois les émissions nationales directes et les émissions indirectes, importées et exportées. Cette approche a été choisie pour son exhaustivité et sa capacité à mesurer la fuite de carbone vers les pays émergents. Une grande partie

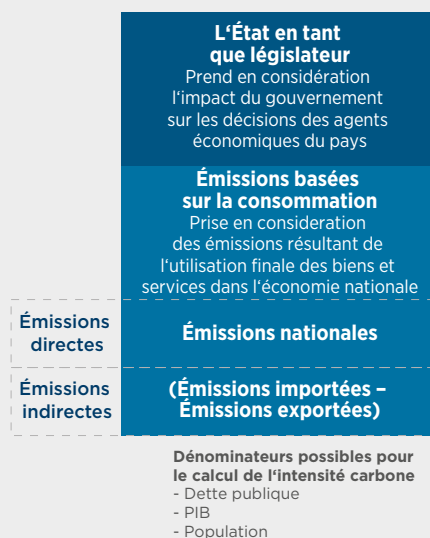
des obligations ne sont pas couvertes en raison de la part importante d'entités supranationales et parapubliques. 68 % des emprunts d'État en portefeuille ont été couverts pour le calcul de l'empreinte carbone dans le graphique 5.

Graphique 5. Empreinte carbone - Emprunts d'État (tCO₂e/M€ investi)



Au 31 décembre 2020 - Périmètre couvert : voir graph. 1

Graphique 6. Approche d'Amundi pour estimer les émissions des pays

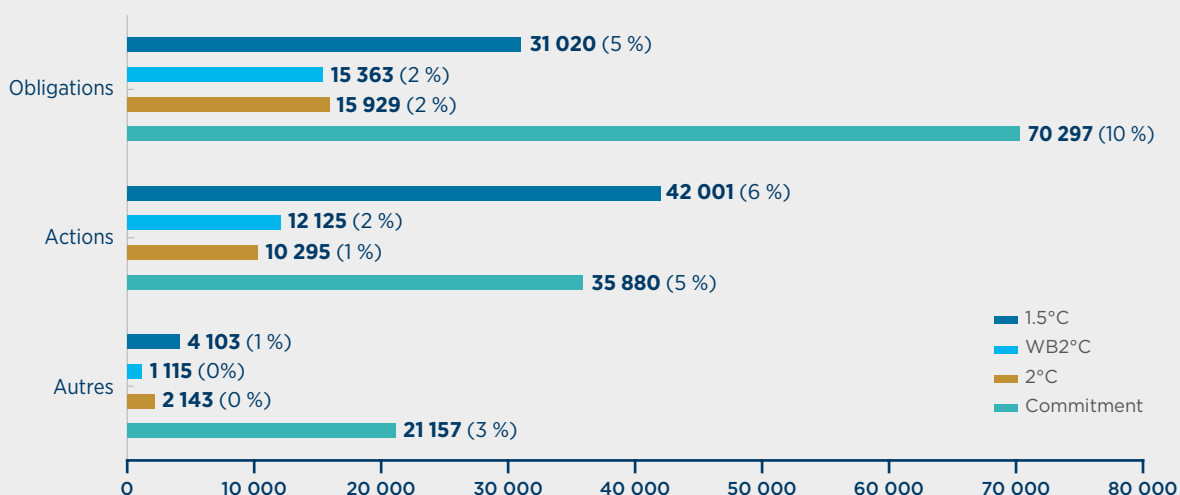


Source : Amundi

Évaluation de l'alignement du portefeuille avec les scénarios de décarbonation

Alignement sur les SBTi

Graphique 7. Encours alignés par scénario (M€ et % du total des actifs sous gestion hors emprunts d'État)



Source : EcoAct d'après l'analyse d'Amundi et les données de l'initiative Science-Based Targets
Au 31 décembre 2020 - Périmètre couvert : voir graph. 1

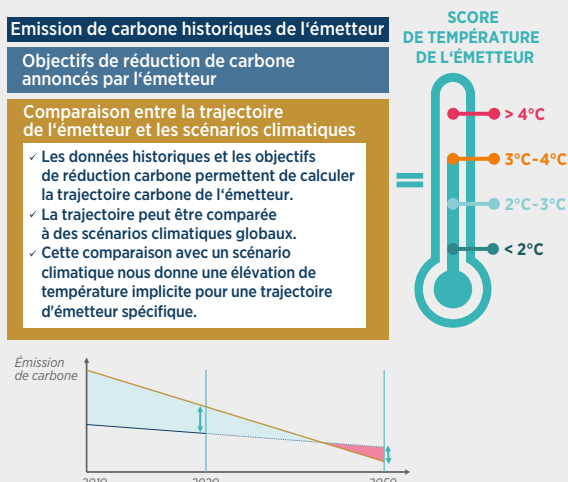
Amundi calcule l'**alignement des entreprises en portefeuille** à partir des données de la Science Based Targets Initiative (graphique 7), en évaluant l'écart entre les émissions des entreprises et celles de l'indice de

référence. Pour ce faire, la méthode d'Amundi repose sur l'approche sectorielle de décarbonation (Sectoral Decarbonization Approach, SDA), méthode approuvée par la SBTi.

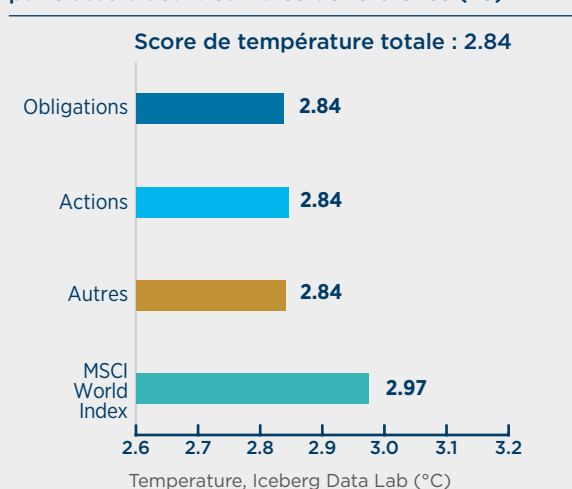
Indicateurs du score de température

Pour calculer l'alignement du portefeuille sur les objectifs de l'Accord de Paris ainsi que les scores de température, Amundi suit la méthodologie SB2A d'Iceberg Data Lab, aboutissant ainsi à un indicateur qui démontre l'alignement d'une entité sur l'objectif de l'Accord de Paris en vue de limiter la hausse de la température mondiale à un niveau nettement inférieur à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Afin d'obtenir un score de température, nous calculons une trajectoire d'entreprise qui dépend de sa performance passée en termes d'intensité carbone physique et de ses engagements de réduction des émissions carbone. Cette trajectoire est comparée aux scénarios sectoriels de référence, afin de calculer un indicateur d'alignement sous la forme d'un score de température (voir graphique 8).

Graphique 8. Méthodologie SB2A pour calculer le score de température

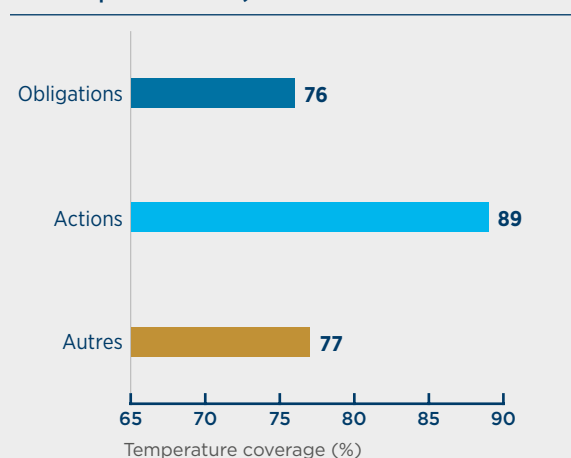


Graphique 9. Score de température du portefeuille, par classe d'actifs et indice de référence (°C)



Source : EcoAct d'après l'analyse d'Amundi et les données d'Iceberg Data Lab. Au 31 décembre 2020 - Périmètre couvert : voir graph. 1

Graphique 10. Couverture du score de température du portefeuille (% du total des actifs sous gestion hors emprunts d'État)



Source : EcoAct d'après l'analyse d'Amundi et les données d'Iceberg Data Lab. Au 31 décembre 2020 - Périmètre couvert : voir graph. 1

Les scores de température ont été adoptés comme un outil clé pour les investisseurs afin d'aligner les portefeuilles d'investissement sur l'objectif de zéro émission nette mondiale d'ici 2050. Les scores de

température d'Amundi sont issus de ceux mis au point par Iceberg Data Lab (graphiques 9 et 10), ainsi que le CDP et Trucost.

Amundi a travaillé à intégrer de plus en plus des critères fondés sur les indicateurs de trajectoire des entreprises et les scores de température dans les stratégies d'investissement responsable, en complément d'autres données et indicateurs climatiques.

Selon l'approche SB2A d'Iceberg Data Lab, ces scores de température sont calculés en estimant l'impact sur la température de l'écart d'émission cumulé calculé pour l'indicateur d'alignement (graphiques 9 et 10). Celles-ci sont ensuite utilisées conjointement à d'autres indicateurs pour définir une stratégie : par exemple, une entreprise peu performante sur les scores de température peut être dégradée et exclue du portefeuille. Par ailleurs, Amundi utilise des scores

de température pour le suivi, pour la comparaison avec les températures des indices de référence et pour s'assurer que les scores de température du portefeuille restent en deçà.

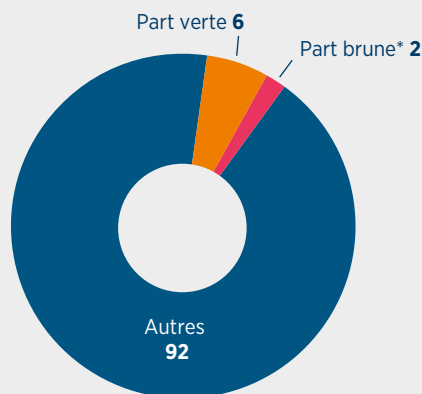
L'analyse d'Amundi indique que le maintien d'un score de température du portefeuille inférieur à 2°C ou 1,5°C reste un défi. Les indicateurs d'Iceberg Data Lab montrent que plus de 60 % des entreprises de l'indice MSCI World ont des scores de température allant de 2,5°C à 3,5°C (au 10/03/2021). Bien que le score de température du portefeuille d'Amundi reste inférieur à l'indice MSCI World, il reste supérieur au scénario de référence de 2°C.

Part verte/brune

Pour mesurer les parts vertes et brunes du portefeuille d'investissement – les premières étant investies dans des activités contribuant positivement aux objectifs de l'Accord de Paris, tandis que la part brune du portefeuille est réputée avoir une contribution négative – Amundi s'appuie sur des méthodologies élaborées par trois fournisseurs de données : MSCI, FTSE et Trucost. Pour calculer la part verte, les activités des émetteurs en portefeuille sont qualifiées de "vertes" – et inversement pour la part brune*. Cette répartition est illustrée dans le graphique 11 en pourcentage du chiffre d'affaires avec l'ajout d'une part "autres", qui correspond à des données qui n'ont pas pu être qualifiées de vertes ou brunes.

* Part brune : Ce critère recouvre toutes les activités liées au charbon thermique (mines et production d'électricité) ainsi que la production et l'exploration de pétrole et de gaz et la production d'électricité à partir de combustibles fossiles.

Graphique 11. Part verte et brune du chiffre d'affaires, ajustée en fonction de la couverture des données (% du chiffre d'affaires)



Source : EcoAct d'après l'analyse Amundi et les données de MSCI/FTSE/Trucost. Au 31 décembre 2020 - Périmètre couvert : voir graph. 1

Tableau des indicateurs

Tableau de référence publié dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 d'Amundi

Indicateurs de finance responsable		Unité	2020	2019	2018
Total des actifs sous gestion		En milliards €	1728,8	1653,4	1425,1
Investissement responsable	Actifs sous gestion	En milliards €	378,3	323,5	275,8
	Solutions d'intégration Multi-ESG	En milliards €	355,9	310,9	267,3
	Solutions spécifiques liées aux caractéristiques environnementales et sociales	En milliards €	21,9	12,3	8,2
	Fonds "Finance et Solidarité"	En millions €	331	256	219
Analyse ESG	Émetteurs notés sur les critères ESG	Nombre	> 10 000	> 8 000	> 5 000
	Nombre d'émetteurs exclus	Nombre	617	319	214
	Spécialistes de l'analyse ESG, du vote et de l'analyse quantitative	Nombre	24	20	18
	Engagement auprès des émetteurs	Nombre	871	-	-
Empreinte carbone des portefeuilles	Actifs soumis à un calcul de l'empreinte carbone	En milliards €	574,33	545	479,1
	Émissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires	tCO ₂ e	243,82	254,2	231,3
	Émissions carbone en millions d'euros investis	tCO ₂ e	147,19	149,1	151,4
Exposition des portefeuilles au charbon thermique	Exposition pondérée des portefeuilles	En milliards €	0,6702	1,006	-
	Part des portefeuilles exposés au charbon thermique	%	0,07	0,09	-

Méthodologie et périmètre de calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles sous gestion

Amundi a retenu le fournisseur Trucost pour les données d'émissions carbone (exprimées en tonnes de CO₂) des émetteurs privés et publics.

Pour les émetteurs privés, ces données portent sur les scopes 1 et 2 et sur une partie du scope 3 correspondant aux émissions indirectes liées aux fournisseurs de premier rang ("Scope 3 upstream first tier"). Les données reçues sont ensuite intégrées dans le système d'information d'Amundi et affectées à un émetteur. S'agissant des entreprises pour lesquelles nous n'avons pas reçu de valeur de Trucost, elles sont complétées par héritage des données de la société mère lorsqu'elles existent.

Pour les émetteurs publics, ces données concernent les émissions nationales (émissions territoriales) et les émissions résultant du commerce international (émissions importées – émissions exportées).

Le calcul d'une empreinte carbone pour un portefeuille consiste, dans un premier temps, à calculer le montant des encours notables dans le portefeuille. Sont exclus les titres non notés et non notables (titres émis par les États, les instruments dérivés, les OPCVM détenus, etc.) puis, dans un deuxième temps, à déterminer le montant des encours notés, c'est-à-dire le montant des encours pour lequel nous disposons de données Trucost.

Émissions carbone en millions d'euros investis pour les émetteurs privés

Cet indicateur est utilisé pour quantifier les émissions carbone induites par l'investissement dans le portefeuille. Il est calculé selon la formule ci-dessous :

$$\text{Émissions du portefeuille} \left(\frac{\text{tCO}_2\text{e}}{\text{M€ investis}} \right) = \frac{\sum_i^n \text{Émissions de l'entreprise dans le portefeuille (tCO}_2\text{e)}}{\text{Encours du portefeuille noté (M€)}}$$

Avec :

Émissions de l'entreprise dans le portefeuille_i(tCO₂e) = Part de participation_i (%) × Émissions de l'entreprise_i (tCO₂e)

Et

$$\text{Part de participation}_i (\%) = \frac{\text{Montant investi dans une entreprise (actions ou dette)}_i (\text{M€})}{\text{Valeur d'entreprise (actions+dette)}_i (\text{M€})}$$

Émissions carbone en millions d'euros investis pour les émetteurs souverains

Cet indicateur est utilisé pour quantifier les émissions carbone induites par l'investissement dans le portefeuille. Il est calculé selon la formule ci-dessous :

$$\text{Émissions du portefeuille} \left(\frac{\text{tCO}_2\text{e}}{\text{M€ investis}} \right) = \frac{\sum_i^n \text{Émissions du pays dans le portefeuille (tCO}_2\text{e)}}{\text{Encours du portefeuille noté (M€)}}$$

Avec :

Émissions de l'entreprise dans le portefeuille_i = Part de participation_i (%) × Émissions du pays_i (tCO₂e)

Et

$$\text{Part de participation}_i (\%) = \frac{\text{Montant investi dans le pays}_y (\text{M€})}{\text{Dette publique de l'entreprise}_y (\text{M€})}$$

Émissions carbone en millions d'euros investis de chiffre d'affaires pour les émetteurs privés

Cet indicateur sert à quantifier l'intensité carbone de la chaîne de valeur des émetteurs au sein du portefeuille. Il est égal à la somme pondéré des empreintes carbone des titres qui le composent, à savoir :

$$\text{Émissions du portefeuille (tCO}_2\text{e/M€ de CA)} = \sum_i^n \text{Poids relatif univers noté de l'entreprise dans le portefeuille}_i (\%) \times \frac{\text{Émissions de l'entreprise}_i (\text{tCO}_2\text{e})}{\text{Chiffre d'affaires}_i (\text{M€})}$$

Méthodologie et périmètre de calcul de l'exposition au carbone des portefeuilles sous gestion

D'après les données Trucost, Amundi identifie les émetteurs exerçant une activité (génération d'électricité, extraction) liée au charbon thermique.

En l'absence de données sur l'entreprise dans les fichiers Trucost, un taux de 0 % est affecté aux entreprises non identifiées comme liées au charbon (du fait du secteur notamment) ou le pourcentage déclaré par l'entreprise dans le cas contraire (rapport public, site Internet ou information directe).

Deux indicateurs sont calculés, dont la méthodologie est détaillée ci-dessous :

Exposition pondérée des portefeuilles en milliards d'euros

Pour chacun des émetteurs identifiés, son exposition charbon (à savoir le pourcentage du chiffre d'affaires dans des activités charbon) est multipliée par le montant investi dans l'entreprise en question :

$$\sum^n \text{Exposition de l'entreprise}_i (\text{€}) \times X \% \text{ de charbon dans le CA de l'entreprise}_i$$

Part des portefeuilles exposés au charbon thermique en %

L'exposition pondérée des portefeuilles est rapportée au montant total des investissements du Groupe Amundi pour calculer la part des portefeuilles exposés au charbon thermique :

$$\frac{\sum^n \text{Exposition de l'entreprise}_i (\text{€}) \times X \% \text{ de charbon dans le CA de l'entreprise}_i}{\text{Montant total des investissements du Groupe Amundi}}$$

Ces méthodes s'appliquent au périmètre des actifs couverts par le [Document d'Enregistrement Universel Amundi 2020](#).

Ce rapport a été réalisé en partenariat avec EcoAct, cabinet de conseil en stratégie climatique, développeur de projets bas-carbone et société du groupe Atos.

Liste des OPC prenant en compte des critères ESG - Amundi Asset Management

En réponse aux dispositions relatives à l'Article 173-VI de la loi de transition énergétique pour une croissance verte du gouvernement français (LTECV), Amundi AM publie la liste de ses organismes de placement collectif (OPC) prenant en compte les critères ESG, et leur part en pourcentage de leurs actifs sous gestion sur le montant total des encours gérés par Amundi AM - Données au 31/12/2020..

Liste des OPC prenant en compte les critères ESG	
AMUNDI CASH INSTITUTIONS SRI	2,37 %
ERAFP ACTIONS EURO I	0,25 %
A.A. AMUNDI - OBLIG EURO	0,17 %
AMUNDI VALEURS DURABLES	0,15 %
AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR	0,14 %
ARRCO LONG TERME D	0,13 %
AMUNDI LABEL MONETAIRE ESR	0,12 %
ERAFP Multi-Actifs I	0,12 %
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI	0,10 %
AMUNDI ACTIONS FRANCE	0,09 %
Amundi Euro Bond ESR	0,09 %
Amundi Euro Equity ESR	0,08 %
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS	0,08 %
SOGECAP DIVERSIFIE 1	0,08 %
Villiers Green Bonds Amundi	0,07 %
AGRIPLAN I.S.R. RENDEMENT	0,06 %
BEL Equity Europe ESG	0,06 %
AMUNDI LABEL HARMONIE SOLIDAIRE ESR	0,06 %
AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR	0,05 %
AMUNDI ACTIONS EURO ISR	0,04 %
AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR	0,04 %
TOTAL DIVERSIFIE EQUILIBRE ET SOLIDAIRE	0,04 %
AMUNDI LABEL EQUILIBRE ESR	0,04 %
LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE	0,04 %
FINANCE ET SOLIDARITE	0,04 %
AMUNDI ACTIONS USA ISR	0,04 %
AMUNDI LABEL OBLIGATAIRE ESR	0,03 %
AMUNDI - KBI AQUA	0,03 %
Global Multi-Factor Equity Fund	0,03 %
INVESTISSEMENT N°81	0,03 %
CRELAN INVEST - BALANCED	0,03 %
AMUNDI MODERATO ESR	0,03 %
FONDS OBJECTIF CLIMAT ACTIONS 1	0,03 %
Sogecap Actions Protégées	0,03 %
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - GREEN BONDS	0,02 %
PF22485	0,02 %
AMUNDI LABEL DYNAMIQUE ESR	0,02 %

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI	0,02 %
LCL ACTIONS USA ISR (EURO)	0,02 %
AMUNDI LABEL ACTIONS EUROLAND ESR	0,02 %
EPARGNE SOLIDAIRE EQUILIBRE THALES	0,02 %
HYMNOS	0,02 %
HORIZON SOLIDAIRE	0,02 %
PORTFOLIO LCR 80 GREEN BONDS	0,01 %
SOLIDARITE	0,01 %
ALPHA MONDE	0,01 %
AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR	0,01 %
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - CONVERTIBLE CONSERVATIVE SRI	0,01 %
RETRAITE ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLES ET SOLIDAIRE	0,01 %
INVESTISSEMENT N°334 ISR	0,01 %
AMUNDI LABEL ACTIONS SOLIDAIRE ESR	0,01 %
CRELAN INVEST - DYNAMIC	0,01 %
AMUNDI SOCIAL BONDS	0,01 %
SOLVAY REGULARITE SOLIDAIRE	0,01 %
LCL ACTIONS ETATS-UNIS ISR	0,01 %
AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES	0,01 %
CRELAN INVEST - CONSERVATIVE	0,01 %
AMUNDI ESG GLOBAL LOW CARBON FUND	0,01 %
DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE	0,00 %
DANONE.COMMUNITIES PRUDENT SOLIDAIRE	0,00 %
PREDICA ISR MONDE	0,00 %
AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES ESR	0,00 %
PFIZER COURT TERME SOLIDAIRE	0,00 %
DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3	0,00 %
DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S1	0,00 %
DIVERSIFIE SOLIDAIRE - JAS HENNESSY & CO	0,00 %
DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S2	0,00 %
L.S. DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE	0,00 %
LAFARGE PLACEMENT DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE	0,00 %
CMI MONETAIRE	0,00 %
AMUNDI DISPONIBLE RETRAITE ESR	0,00 %
SANEF MONETAIRE	0,00 %
VYV OBLIGATION EURO	0,00 %

Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ou aux "ressortissants américains" (*U.S. Person*) tels que définis par le "Règlement S" de la Securities and Exchange Commission en vertu de la Loi sur les titres de 1933 (US Securities Act of 1933).

Le présent document est communiqué à titre purement informatif et ne constitue pas une offre de vente, un conseil en investissement ou une sollicitation d'achat d'un produit. Ce document n'est ni un contrat ni un engagement d'aucune sorte.

Les informations contenues dans le présent document sont communiquées sans prendre en considération les objectifs d'investissement spécifiques, la situation financière ou les besoins d'un investisseur en particulier.

Les informations fournies ne sont pas garanties comme étant exactes, exhaustives ou pertinentes : bien qu'elles aient été préparées sur la base de sources qu'Amundi considère comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations restent inévitablement incomplètes, basées sur des données établies à un moment précis et peuvent changer.

Toutes les marques de commerce et logos utilisés à des fins d'illustration dans le présent document sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision prise ou investissement effectué sur la base de ces informations.

Investir comporte des risques. Les performances passées et les simulations qui en découlent ne garantissent pas les performances futures, et ne constituent pas des indicateurs fiables des performances futures.

Les informations contenues dans ce document ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au mois de juillet 2021.

Amundi Asset Management, Société par Actions Simplifiée française - SAS au capital de 1 086 262 605 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04000036 - Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris. www.amundi.com

Conception et production : Studio Graphique Amundi - Direction de la Communication - Design: Atelier Art'6 - 10/2021.